AGSGV
Association de Gestion du Schéma d'Accueil & d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme
63

Rapport d'activité 2022

PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

p.6 Vie de l'association

p.7 MEMBRES ADHERENTS
p.8 CONSEIL D'ADMINISTRATION
p.9 MEMBRES DU BUREAU
p.9 VIE DE L'EQUIPE
p.11 BILAN FINANCIER 2022

p.12 Contribution de l'AGSGV63 à la révision du schéma

p.12 RAPPEL SUR LA DEMARCHE DIAGNOSTIQUE ET L'EVALUATION DES BESOINS
p.14 SOCLE DEPARTEMENTAL
p.14 DECLINAISONS TERRITORIALES
p.15 COMMISSION DEPARTEMENTALE CONSULTATIVE

p.16 Accueil

p.17 AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL
p.18 ACCOMPAGNEMENT DES AIDES A LA GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL
p.19 HARMONISATION DE LA GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL
p.20 PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
p.21 STATIONNEMENTS EN DEHORS DES AIRES AMENAGEES

p.25 Habitat

p.25 ASSISTANCES A MAITRISE D'OUVRAGE ET INTERVENTIONS SOCIALES
p.46 SOLLICITATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'AGSGV63 AU NIVEAU NATIONAL, DANS LE CADRE DE SON EXPERTISE EN MATIERE D'HABITAT

p.48 Partenariat/Interventions/Représentations

p.48 PARTENARIAT LOCAL
p.49 PARTENARIAT REGIONAL ET NATIONAL
p.49 INTERVENTIONS
p.50 REPRESENTATION DEPARTEMENTALE
p.51 REPRESENTATIONS NATIONALES

p.52 Festival Itinérances Tsiganes

p.53 PROGRAMMATION 2022

Le mot du Président

2022 sera-t-elle la dernière escale dans ce long processus de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ? Sans doute était-ce la question que nous pouvions nous poser au début de cette année 2022. Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que, oui et enfin, le 3ème schéma est approuvé, signé et publié depuis le 5 mai 2023 ! Une nouvelle aire de l'histoire de ces politiques publiques au service de l'intérêt général et des Voyageurs dans le département du Puy-de-Dôme va ainsi pouvoir s'ouvrir. Nous y reviendrons en temps utiles !

2022 est aussi la vingtième année du schéma départemental tel que l'avait proposé Louis BESSON dans sa loi du 5 juillet 2000. Elle est donc également la vingtième année de l'AGSGV63 ! Les sorts respectifs et communs du schéma départemental et de l'AGSGV63 demeurent attachés par la volonté, jamais démentie, des Préfets et des Présidents du Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui se sont succédés jusqu'alors. Je souhaite ainsi exprimer toute ma gratitude pour la confiance constante accordée à l'AGSGV63, à ses trois Présidents, à ses administrateurs et bien sûr à ses équipes. Vingt-cinq professionnels se sont succédés en 20 ans. Huit - et bientôt neuf - tiennent la barre aujourd'hui, quelques-uns depuis plus de 15 ans maintenant. L'ambition demeure d'accomplir cette mission « d'opérateur départemental », au service de l'Etat et du Département, des Voyageurs, des EPCI et des collectivités, et de l'ensemble des acteurs de ces politiques publiques.

L'AGSGV63 a acquis une expertise en matière d'habitat, comme en témoigne ce vingtième rapport d'activité au travers de l'étendue des champs d'intervention évoqués. Aux côtés des interventions techniques éprouvées en matière d'ingénierie et de méthodologie de projet, viennent dorénavant s'adjoindre des interventions sociales spécialisées en matière d'habitat et de logement. La maitrise d'œuvre urbaine et sociale, confiée il y a vingt ans, sans cesse renouvelée - adjointe aujourd'hui à l'agrément en ingénierie sociale, financière et technique - trouve là son parfait accomplissement dans l'équilibre des volets techniques et sociaux et apporte des réponses plus pertinentes et adaptées aux besoins des Voyageuses et Voyageurs Puydômois dont beaucoup trop encore demeurent dans des conditions d'habitat extrêmement précaires.

Le paysage territorial a bien évolué au cours de ces deux décennies. Je ne reprendrai pas l'ensemble des évolutions législatives qui a redessiné les contours des territoires et des compétences. Notre 3ème schéma départemental prendra en compte ces changements pour ajuster sa gouvernance à ces réalités territoriales nouvelles. L'AGSGV63 continuera d'être présente aux côtés des collectivités et des EPCI qui le souhaitent. C'est la mission première que lui confient le Préfet et le Président du Conseil départemental dans le souci du développement d'une politique sociale, d'accueil et d'habitat cohérente à l'échelle de nos territoires.

Le mot du Président

Des clivages demeurent. Des désordres subsistent ici ou là. Des faits divers alimentent la chronique, non sans stigmatisation souvent et malheureusement. L'antitsiganisme est une réalité à tel point que la France développe un plan de lutte spécifique [1]. Les chemins du dialogue et de la concertation sont à privilégier. Il nous faut aller les uns vers les autres. C'est aussi une des ambitions du prochain schéma qui souhaite, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, parvenir à une reconnaissance réelle et une volonté d'inclusion sociale plus forte de ces habitants et citoyens Puydômois. L'AGSGV63 y contribue, poursuivant ainsi sa mission de sensibilisation, d'information, de formation, qui devrait se formaliser davantage dans le cadre d'un centre de ressources, volonté exprimée par le schéma. Cette mission contribuera à lutter contre toutes les représentations, l'ignorance, la désinformation, dans un esprit d'ouverture et de souci du vivre-ensemble.

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

[1] Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »

Vie de l'association

CHIFFRES CLES

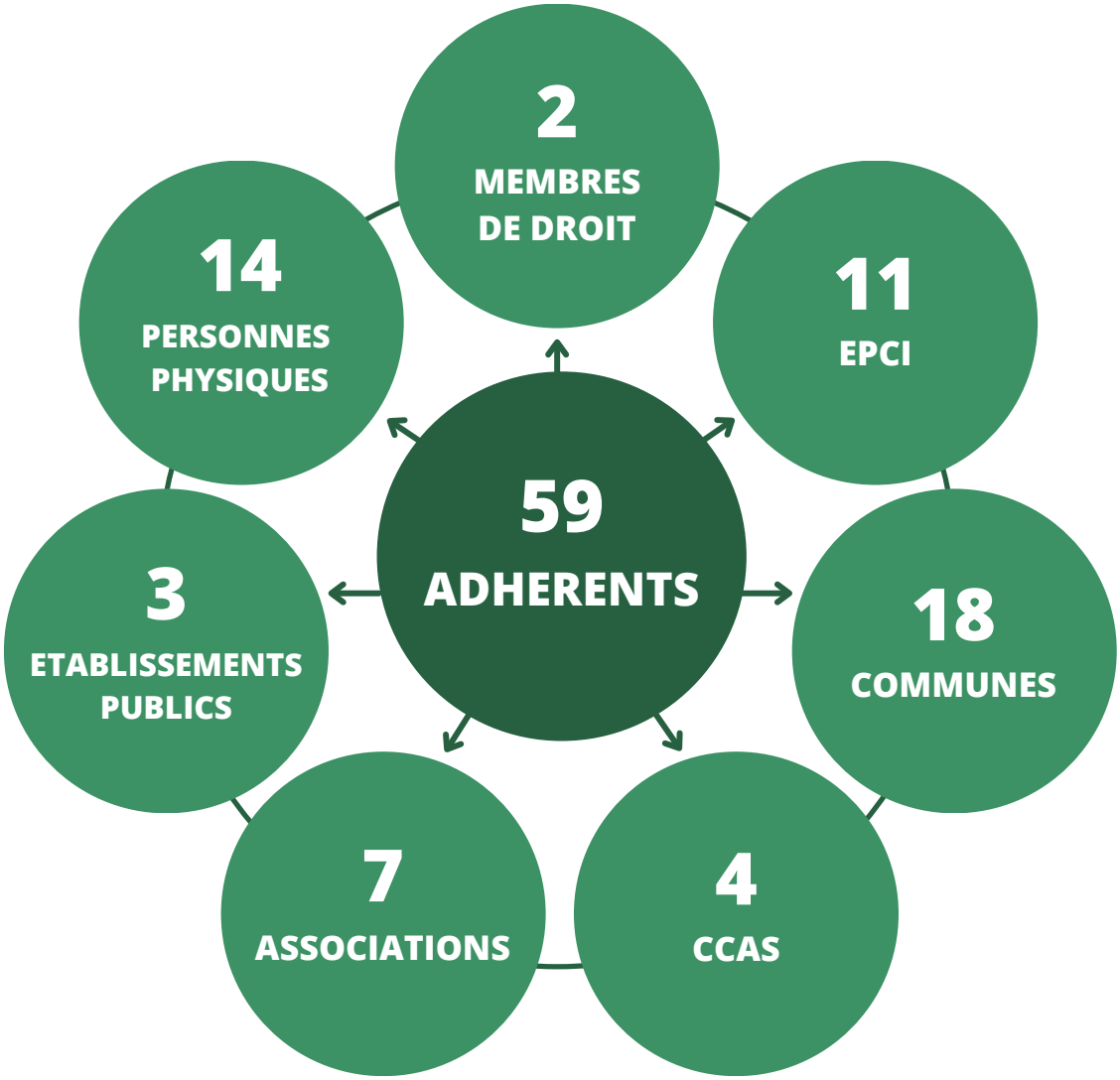

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
invité permanent des instances statutaires

Membres adhérents

COLLEGE 1 – MEMBRES DE DROIT

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, représenté par Isabelle VALLEE, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du Logement, Conseillère départementale d'Issoire ; Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental, Conseiller départemental de Châtel-Guyon ; Alexandre POURCHON, Conseiller départemental de Clermont-Ferrand 1 ; Fabrice MAGNET, Conseiller départemental d'Aigueperse ; Jocelyne GLACE-LE-GARS, Conseillère départementale de Billom.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme, représentée par Jean-Pierre MUSELIER, Maire de Saint-Myon.

COLLEGE 2 – EPCI/CIAS ET COMMUNES/CCAS

EPCI : Agglo Pays d'Issoire ; Ambert Livradois Forez ; Billom Communauté ; Chavanon Combrailles et Volcans ; Clermont Auvergne Métropole ; Combrailles Sioule et Morge ; Entre Dore et Allier ; Mond'Arverne Communauté ; Plaine Limagne ; Riom Limagne et Volcans ; Thiers Dore et Montagne.

Communes : Chadeleuf ; Châteldon ; Clermont-Ferrand ; Combronde ; Courpière ; Gerzat ; Les Martres de Veyre ; Maringues ; Meilhaud ; Ménétrol ; Montmorin ; Pessat-Villeneuve ; Pont-du-Château ; Puy-Guillaume, Saint-Bonnet-Près-Riom ; Saint-Priest-Bramefant ; Thuret ; Vertaizon.

CCAS : Aubière ; Mozac, Romagnat, Volvic.

COLLEGE 3 – MEMBRES ACTIFS

Associations : ADIL - Association Départementale pour l'Information sur le Logement ; ADSEA - Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence ; AFEV - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville ; ADPEP63 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public ; LDH - Ligue des Droits de l'Homme du Puy-de-Dôme ; MRAP – Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples ; Secours Populaire d'Issoire.

Etablissements publics : CDC Habitat ; Ophis du Puy-de-Dôme ; SBA - Syndicat du Bois de l'Aumône.

Personnes physiques : Danielle ASPERT ; Anne-Marie BALADIER ; Jean-François BARRAUD, Dominique BARBAZZA ; Georgette CHANY ; Jean DARPOUX ; Nicole DARPOUX ; Martine DE OLIVEIRA ; Jean EHRARD ; Sylvie MOUTON ; Pascale NOALHAT ; Brigitte PAILLONCY ; Françoise PETIT ; René VINZIO.

Conseil d'administration

COLLEGE 1

Isabelle VALLEE, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du Logement, Conseillère départementale d'Issoire
Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental, Conseiller départemental de Châtel-Guyon
Jean-Pierre MUSELIER, Association des Maires du Puy-de-Dôme, Maire de Saint-Myon

COLLEGE 2

Tony BERNARD – Maire de Châteldon
Jean-Michel CHARLAT – Vice-Président de Billom communauté *(cooptation par le Conseil d'administration à valider par l'assemblée générale 2023)*
Jean-Marie CORRE – Maire de Meilhaud
José DA SILVA – Vice-Président de Combrailles Sioule et Morge
Jérôme DE ABREU – Maire de Ménétrol
Gérard DUBOIS – Maire de Pessat-Villeneuve
Serge PICHOT – Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole
Jean-Pierre ROUSSEL – Vice-Président de Mond'Arverne Communauté

COLLEGE 3

Mohanad AL ABBAS - Président de la Ligue des Droits de l'Homme du Puy-de-Dôme
Isabelle DOMAS - Directrice Relation Client - OPHIS du Puy-de-Dôme
Jean-François BARRAUD – Pupilles de l'Enseignement Public
Daniel DELARBRE – Adjoint au Responsable - Secours Populaire d'Issoire
Pascale NOALHAT – Personne physique qualifiée
René VINZIO – Personne physique qualifiée

COLLEGE DES MEMBRES EXPERTS

Anne-Marie BALADIER – Personne physique qualifiée
Dominique BARBAZZA – Délégué du Défenseur des droits sur les territoires de Thiers et d'Ambert
Typhaine SANGARE – Directrice de la Prévention Spécialisée – ADSEA
Martine DE OLIVEIRA – Personne physique qualifiée
Brigitte PAILLONCY – Personne physique qualifiée
Françoise PETIT – Personne physique qualifiée – Avocate

Membres du bureau

PRESIDENT	**Tony BERNARD**	**SECRETAIRE ADJOINT**	**Gérard DUBOIS**
VICE PRESIDENT	**Jean-Pierre ROUSSEL**	**TRESORIER**	**René VINZIO**
VICE PRESIDENT	**Serge PICHOT**	**TRESORIER ADJOINT**	**José DA SILVA**
SECRETAIRE	**Pascale NOALHAT**	**MEMBRE DU BUREAU**	**Isabelle VALLEE**

Vie de l'équipe

En 2022, l'AGSGV63 a accueilli une étudiante en troisième année de la formation d'Assistant de Service Social à l'Institut de Formation du travail social de la région Auvergne (ITSRA). Elle a effectué un stage de 6 mois de septembre 2021 à mars 2022. Elle a participé au suivi des familles accompagnées dans le cadre de leur projet d'habitat et a pu appréhender le travail en binôme des chargées de mission habitat et l'intervenante sociale habitat.
Marion OFFNER a occupé la fonction de Cheffe de projet Développement Territorial et habitat et a quitté l'AGSGV63 le 31 décembre 2022 pour de nouvelles opportunités professionnelles.

Patrice PONS
Directeur

Sophie DOUET
Attachée de direction

Raïssa FOURNIER
Chargée de mission habitat

Djihed GUESSAS
Chargée de mission habitat

Marion OFFNER
Cheffe de projet développement territoriale et habitat

Romane MAZET
Intervenante sociale

Delphine BOYER
Chargée de mission développement social et culturel

Emma DAARA
Stagiaire assistante sociale

Martine DE OLIVEIRA
Bénévole

Jean-François BARRAUD
Bénévole

Anne-Marie BALADIER
Bénévole

L'équipe a conduit durant l'année 2022 un travail de mise à jour des fiches de poste. Celui-ci a amené à réinterroger et formaliser les liens fonctionnels entretenus entre chacun des professionnels de l'équipe et à redessiner l'organigramme. L'objectif est de clarifier les rôles et les fonctions de chacun en interaction avec les autres membres de l'équipe pour une meilleure lisibilité des missions conduites en interne mais aussi vis-à-vis de nos partenaires.

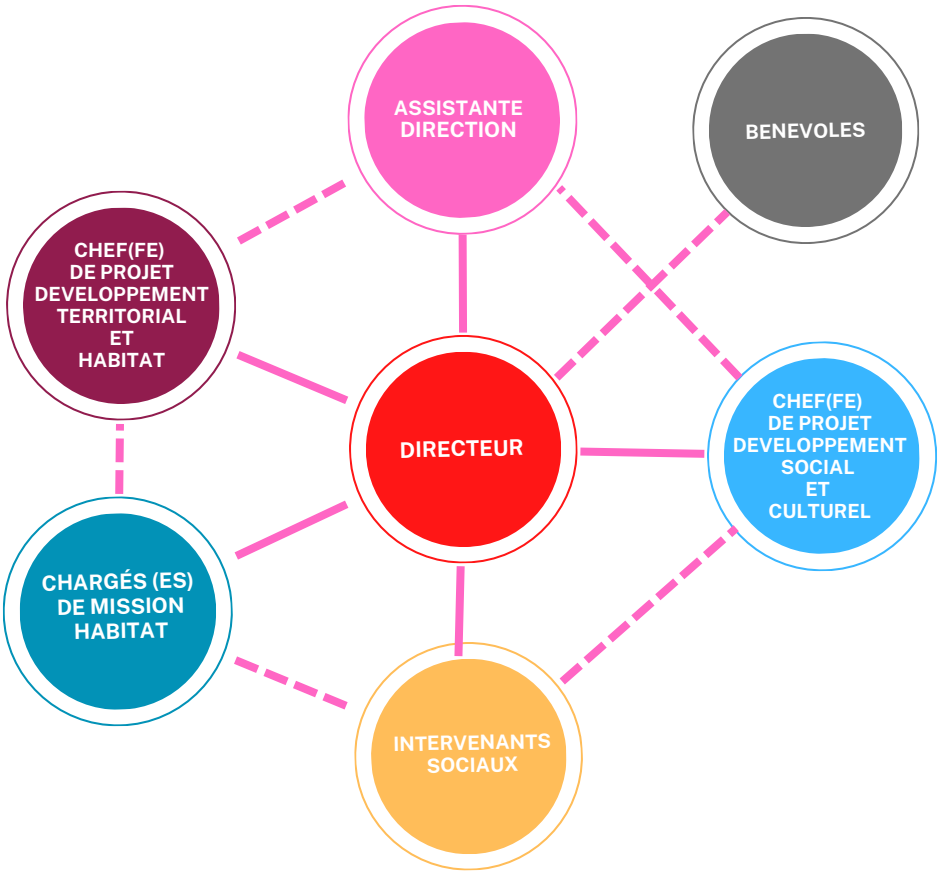

TRAITS PLEINS : LIENS HIERARCHIQUES
POINTILLES : LIENS FONCTIONNELS LINEAIRES

Bilan financier

DEPENSES 512 031€

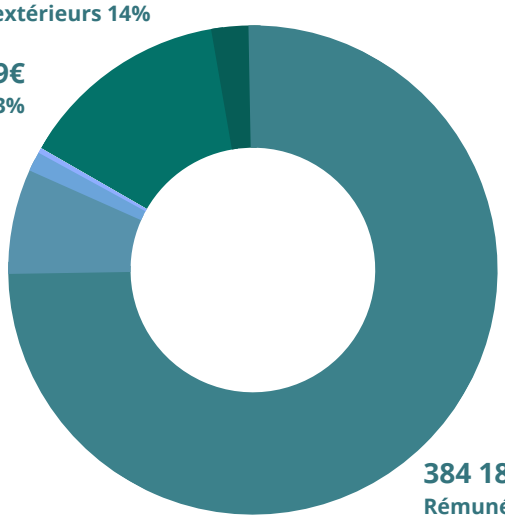

RECETTES 532 027€

Conseil départemental - Fonctionnement	295 000 €
Conseil départemental - MOUS	58 426 €
Etat - MOUS	50 000 €
Etat - Actions culturelles	7 000 €
Etat - Intermédiation Locative	3 370 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 19 996€

Contribution de l'agsgv63 à la révision du schéma

Rappel sur la démarche diagnostique et l'évaluation des besoins

DIAGNOSTIC

> DEROULEMENT DE LA DEMARCHE

L'AGSGV63 a repris l'ensemble des éléments de diagnostic produits par le cabinet CATHS fin 2018. Ceux-ci étaient partiels :

- Plusieurs communes concernées par le sujet n'avaient pas répondu au questionnaire adressé par le cabinet CATHS.
- En matière d'habitat, les données recueillies manquaient de précision et ne parvenaient pas à refléter une exhaustivité suffisante de la réalité des situations et des localisations.
- De manière générale, l'ensemble des données recueillies, portant sur des périodes antérieures à 2018, devait être réactualisé dans une temporalité plus proche de l'écriture du schéma et de sa déclinaison territoriale.

L'AGSGV63 a ainsi repris l'ensemble des données sur les réalisations et les besoins :

- Aires permanentes d'accueil.
- Itinérance forcée.
- Stationnements.
- Réalisations programmes habitat adapté, terrains familiaux locatifs publics et terrains aménagés.
- Terrains privés et toutes formes d'installations (sédentarisation).

En opérant :

- Un croisement des données de CATHS avec celles détenues par l'AGSGV63
- Un croisement des données réactualisées avec les techniciens des EPCI, des maires et élus des ECPI, les bailleurs sociaux, des services sociaux, etc.

> IDENTIFICATION DES MENAGES EN ITINERANCE FORCEE

L'estimation du nombre de ménages en itinérance forcée a été réalisée à partir des données déjà enregistrées par l'AGSGV63, réactualisées par des rencontres sur sites de tous les ménages au printemps 2021.

> ESTIMATION DU NOMBRE DE MENAGES EN BESOIN D'HABITAT SUR LES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

L'estimation du nombre de ménages en besoin d'habitat sur les aires permanentes d'accueil s'est faite à partir d'échanges et de rencontres avec les techniciens des EPCI en charge des aires, en s'appuyant sur les déclarations CAF (statistiques données ALT2) et des taux d'occupation des aires.

> ESTIMATION DU NOMBRE DE TERRAINS PRIVATIFS

L'estimation du nombre de terrains privatifs a été réalisée à partir des données déjà exhaustives de l'AGSGV63, reprises à partir du diagnostic de CATHS, croisées et complétées avec les techniciens et les élus des EPCI et communes, avec l'envoi de questionnaires complémentaires ainsi que par des rendez-vous physiques. Les données ont été complétées par des recherches pour certaines localisations via Géoportail de l'urbanisme ou le portail de la DDT.

> ENTRETIENS DEDIES

A partir de grilles d'entretien dédiées, l'AGSGV63 a rencontré en 2021 et 2022 :

- Les 3 principaux bailleurs : OPHIS, AUVERGNE HABITAT et ASSEMBLIA.
- Les directeurs généraux des services et principaux directeurs de services des ECPI concernés : Riom Limagne et Volcans - Clermont Auvergne Métropole - Agglo Pays d'Issoire - Plaine Limagne - Billom Communauté - Mond'Arverne - Ambert Livradois Forez - Thiers Dore et Montagne - Entre Dore et Allier - Pays de Saint Eloy - Combrailles Sioule et Morge.
- Les principaux CCAS : Clermont-Ferrand - Riom- Issoire - Cournon - Gerzat - Volvic - Billom - Châtel-Guyon.

ESTIMATION DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS PUBLICS

L'estimation des besoins en terrains familiaux locatifs publics a été établie, selon une priorité fixée par le Préfet et le Président du Conseil départemental, vis-à-vis des ménages installés en mode de résidentialisation permanente sur les aires permanentes d'accueil (142 ménages estimés) et quelques ménages installés sur des terrains temporaires d'accueil ou déjà engagés dans un projet d'habitat (28 ménages).

Les principaux critères pris en compte dans la qualification du besoin sont le mode d'habitat en résidence mobile et la pratique d'une itinérance occasionnelle et ponctuelle.
L'estimation d'une taille de terrain familial a été faite à partir des regroupements familiaux existants et de données supposées sur des organisations familiales. Il a été précisé que le terrain familial locatif public n'est pas la seule réponse possible et d'autres solutions de relogements pourront être à trouver pour répondre aux besoins d'habitat des ménages ciblés.

D'où l'intégration d'une notion d'équivalence à partir de laquelle, en réponse aux obligations de création de places caravanes en terrains familiaux locatifs publics, les collectivités pourront proposer d'autres formes d'habitat pérenne, comme une opération d'habitat adapté, et les localiser sur des communes différentes en fonction des opportunités foncières et selon leurs politiques locales en matière d'habitat.
En effet, les besoins en matière d'habitat seront ainsi finement analysés à partir des études diagnostiques qui seront conduites auprès des ménages, et de ce fait, des réponses plus adaptées que le terrain familial locatif public pourront être développées et seront justifiées auprès des pilotes du schéma et de la commission départementale consultative pour le suivi des réponses effectivement produites.
Il est à noter également que l'estimation du nombre de ménages concernés lors de l'écriture du schéma, devra être réévaluée lors de la mise en œuvre des opérations.

ESTIMATION ET CLASSEMENT DES TERRAINS PRIVATIFS

Les données relatives aux terrains privés et autres formes d'installations ont été étudiées par rapport à une notion de conformité en matière d'urbanisme, de risques d'inondation, de distances aux réseaux, d'habitat informel… L'AGSGV63 a, pour chaque terrain, procédé à un classement sous trois catégories : conformité possible, conformité à étudier et conformité impossible. Le nombre de terrains est relativement exhaustif. Le nombre de ménages l'est beaucoup moins et nécessiterait une étude de terrain plus fine.

Socle départemental

L'équipe de l'AGSGV63 a finalisé l'ensemble des fiches actions du schéma en lien avec les services de l'Etat et du Département concernés.

Dans le cadre de la participation de la CAF au schéma, l'AGSGV63 a rencontré à plusieurs reprises le Directeur et la Directrice-adjointe, afin de travailler conjointement l'écriture de deux fiches actions pour lesquelles la CAF est plus directement partie prenante. Dans le prolongement de ce travail, l'AGSGV63 a rencontré les professionnels en charge du schéma de services aux familles et d'animation de la vie sociale et a également participé à la présentation du bilan de ce schéma.

Déclinaisons territoriales

A partir des éléments de diagnostic, l'AGSGV63 a établi des ébauches de fiches de déclinaison territoriale pour chaque EPCI faisant apparaître :

- Une synthèse de l'état des lieux du territoire illustré par une cartographie établie par la DDT du Puy-de-Dôme.
- Les prescriptions envisagées en matière d'aires permanentes d'accueil, d'aire de grand passage et de terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent).
- Les orientations en matière d'habitat (relatives aux sites présentant des problèmes de conformité), d'accueil et de petit passage ainsi que du développement d'actions en matière d'insertion sociale et professionnelle.

RENCONTRES TERRITORIALES

L'AGSGV63 a été représentée à toutes les rencontres organisées par les cabinets du Préfet et du Président du Conseil départemental, et les Sous-Préfets d'arrondissement, avec les Présidents des principaux EPCI concernés par le schéma départemental. Ces rencontres se sont déroulées entre le mois de janvier et le mois de juin 2022. Elles avaient pour objectif de s'accorder sur le diagnostic établi pour leur territoire et d'envisager ensemble les perspectives en matière de prescription et d'orientation pour une inscription concertée dans le schéma départemental.

Commission départementale consultative

La Commission départementale consultative des gens du voyage s'est réunie le 22 novembre 2022, sous la présidence du Préfet, du Président du Conseil départemental et du Président de la CAF.
L'AGSGV63 a assuré :

- Un relais avec les Voyageurs désignés par le Préfet pour siéger au titre des personnalités qualifiées ou en représentation d'associations.
- Une contribution à la préparation de l'ordre du jour avec les services de l'Etat et du Département.
- Un accompagnement physique d'une personne qui siégeait pour la première fois.

L'ordre du jour a été le suivant

- Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023/2028 : Socle départemental - Gouvernance - Déclinaisons territoriales.
- Interventions des membres de la commission.
- Avis formel sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat.
- Démarche règlementaire d'approbation.

L'AGSGV63 était représentée par son directeur.

Accueil

17 AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL
(EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022)

8 EPCI CONCERNÉS

12 AIRES EN GESTION DIRECTE

5 AIRES EN GESTION DÉLÉGUÉE

363 PLACES CARAVANES

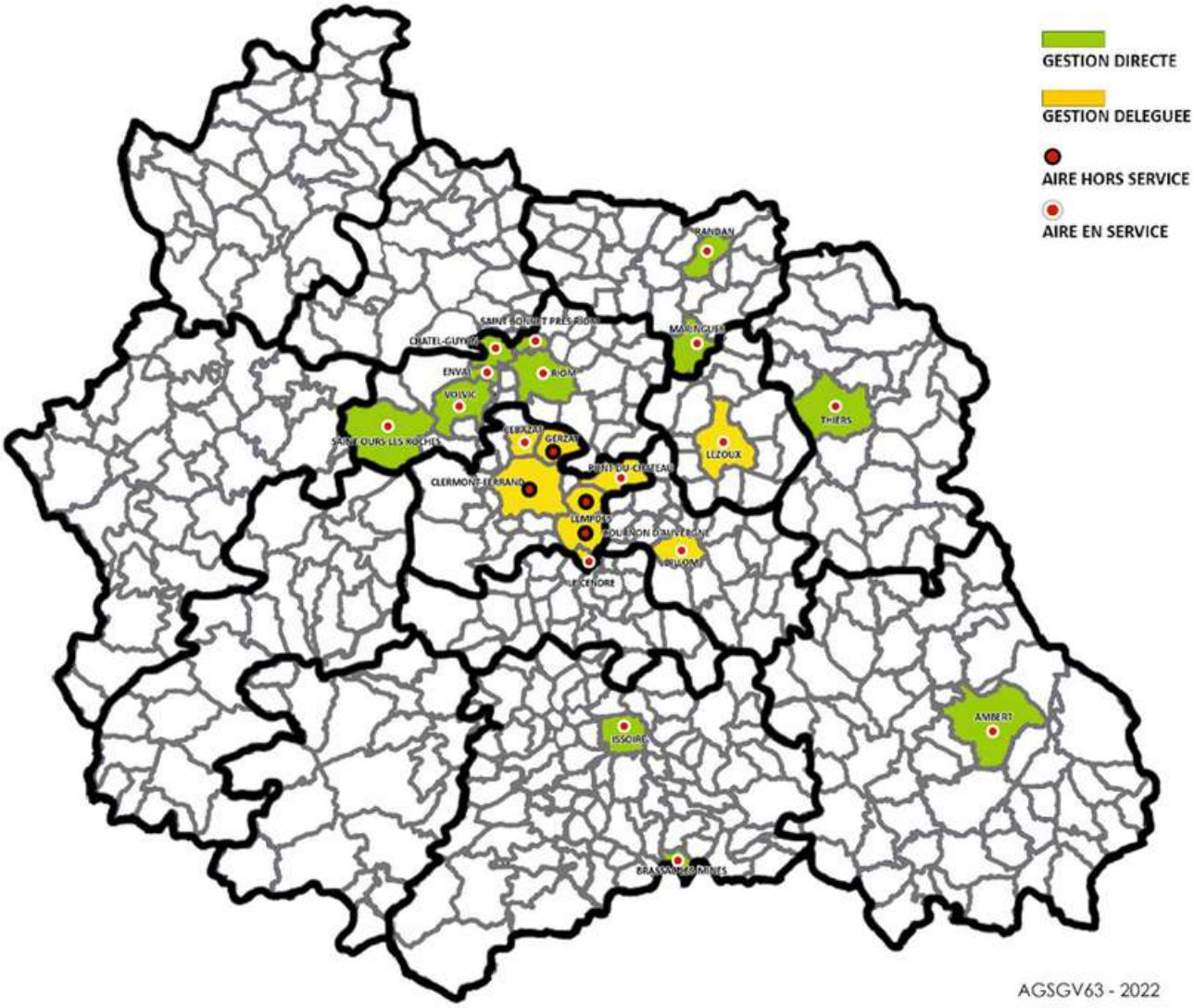

Aires permanentes d'accueil

Au 31 décembre 2022 le Département du Puy-de-Dôme comptait 17 aires d'accueil en fonctionnement. L'aire de Beaulieu à Clermont-Ferrand est définitivement fermée depuis le 18 avril 2013, en raison d'actes de vandalisme. L'aire de Cournon, après avoir subi également de très importantes dégradations, a été fermée le 23 mars 2015. Sa fermeture définitive a été arrêtée par le Conseil métropolitain le 28 juin 2019. Depuis mars 2016 l'aire de Lempdes subit une fermeture administrative pour motif de sécurité publique. En 2020, l'aire de Gerzat a subi à son tour d'importantes dégradations nécessitant sa fermeture pour une durée indéterminée.

AIRE	EPCI GESTIONNAIRE	OPERATEUR DE GESTION	CAPACITE DE L'AIRE (nombre de places caravanes)
AMBERT	AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Régie directe	14
ISSOIRE	AGGLO PAYS D'ISSOIRE	Régie directe	44
BRASSAC LES MINES			14
BILLOM	BILLOM COMMUNAUTE	SG2A Hacienda	20
LEZOUX	ENTRE DORE ET ALLIER	SG2A Hacienda	16
CEBAZAT	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	ACGV	20
GERZAT			0/20
PONT DU CHATEAU			20
LE CENDRE			14
LEMPDES			0/14
COURNON			0/24
CLERMONT			0/20
RANDAN	PLAINE LIMAGNE	Régie directe	16
MARINGUES			10/16
THIERS	THIERS DORE ET MONTAGNE	Régie directe	32
ENVAL	RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Régie directe	20
RIOM			40
SAINT BONNET PRES RIOM			16
VOLVIC			32
CHÂTEL-GUYON			20
SAINT OURS LES ROCHES			15

Accompagnement des aides à la gestion des aires permanentes d'accueil

L'AGSGV63 accompagne les gestionnaires des aires permanentes d'accueil et collabore avec les services de l'Etat et du Conseil départemental sur les différentes étapes nécessaires à l'application de ce dispositif. Ainsi, l'association rédige les conventions financières, les tableaux de régularisation, apporte un appui aux EPCI concernés pour les déclarations annuelles relative aux aides de l'Etat sur la plateforme collaborative gérée dorénavant par la DIHAL.

L'AIDE DE L'ETAT (ALT2)

L'allocation de logement temporaire 2 (« ALT2 ») a été instituée avec la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pour financer le fonctionnement et la gestion des aires permanentes d'accueil. L'aide reposait sur un montant forfaitaire de 132,45€ par mois et par place caravane.

Le Décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage réforme des modalités de calcul de l'aide versée par l'Etat et les caisses d'allocations familiales aux gestionnaires des aires permanentes d'accueil des gens du voyage. Ce décret vise à remplacer, pour partie, l'aide forfaitaire, par une aide conditionnée à l'occupation effective des places.

Le montant global ne change pas toutefois celui-ci se décompose comme suit :

- **Un montant fixe**, calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles (56,50 € par place et par mois).
- **Un montant variable,** (provisionnel), calculé en fonction du taux d'occupation (75,95 € par taux d'occupation mensuel).

L'aide est versée au gestionnaire de l'aire permanente d'accueil, sur la base d'une convention annuelle entre l'Etat, le gestionnaire opérationnel direct de l'aire (EPCI ou autre opérateur si passation d'un marché public).

L'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le Puy-de-Dôme, une convention est également établie avec le Département qui a affirmé sa volonté d'accompagner les collectivités dans la gestion des aires permanentes d'accueil. Le Conseil départemental participe ainsi à leur financement à hauteur de 20% du montant de l'aide de l'Etat. L'aide se décompose comme suit :

- **Un montant fixe,** calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles (17,66 € par place et par mois).
- **Un montant variable,** (provisionnel), calculé en fonction du taux d'occupation (8,83€ par taux d'occupation mensuel).

Harmonisation de la gestion des aires permanentes d'accueil

COMITE ELUS/TECHNICIENS DES COLLECTIVITES : REALISATION DU GUIDE D'APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

L'AGSGV63 apporte son concours aux gestionnaires qui le souhaitent pour toutes questions relatives à la gestion et à l'exploitation des aires. Par ailleurs, il leur est proposé de participer à un groupe de travail « comité élus/techniciens des aires » qui a pour objectif principal d'harmoniser les pratiques de gestion des équipements.

En 2022, plusieurs comités des techniciens des aires permanentes d'accueil se sont réunis dans le cadre de l'application du décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage. Entre autres, le décret impose aux collectivités un modèle type national de règlement intérieur. L'AGSGV63 a accompagné les collectivités gestionnaires des aires permanentes d'accueil pour la réécriture de ce règlement intérieur et des outils de gestion afférents. Ces réunions ont permis de travailler sur les modalités de mise en œuvre de ce modèle de règlement et sur la conception d'un guide d'application.

Ce guide a été élaboré à partir des questions et problématiques les plus fréquemment rencontrées dans la gestion des aires permanentes d'accueil. Conçu comme une foire aux questions il traite cinquante questions. Il a vocation à apporter aux collectivités - et surtout aux agents gestionnaires des aires - des précisions et réponses utiles, sur un plan technique et juridique, pour l'application des règles de gestion et de fonctionnement sur l'aire permanente d'accueil. Certains points s'appuient sur une base juridique, d'autres relèvent de bonnes pratiques de gestion, c'est-à-dire de processus qui s'appuient sur la gestion quotidienne des aires. Ce travail s'est terminé en fin d'année 2022 et a été diffusé à l'ensemble des collectivités gestionnaires de ces équipements.

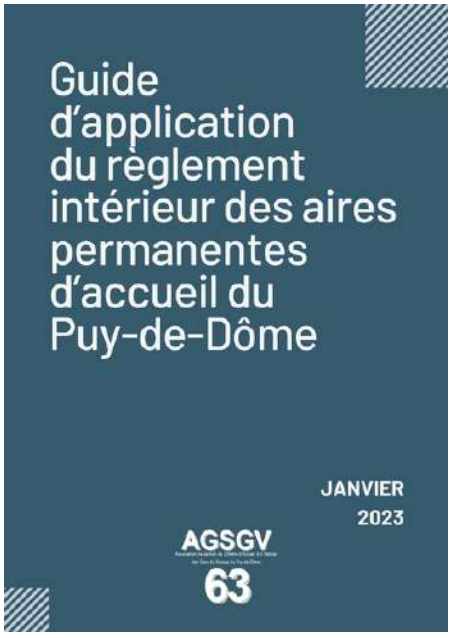

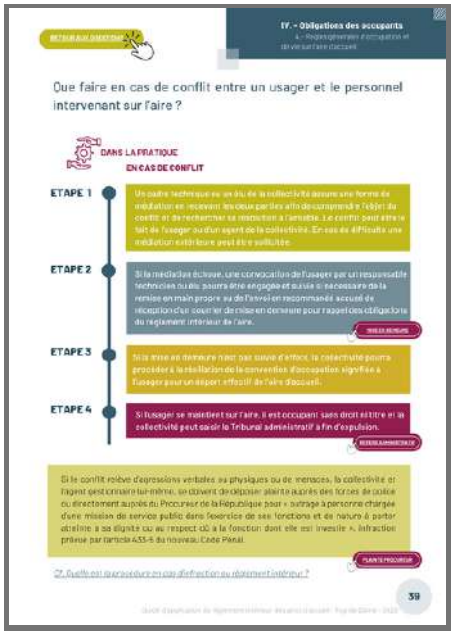

TARIFICATION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

Dans ce cadre d'harmonisation de la gestion des aires permanentes d'accueil, une réflexion a été conduite avec l'ensemble des EPCI sur la tarification des aires. Il s'agissait de répondre à plusieurs problématiques :

- Suroccupation des emplacements pour les ménages ayant des enfants notamment ou pour gagner en confort (3 caravanes sur un emplacement de 2).
- Problème de gestion récurrent.
- Certains ménages très précarisés (phénomène en nette augmentation) enlèvent une résidence mobile afin de faire baisser le tarif du droit d'occupation.

Après avoir étudié plusieurs hypothèses dans le cadre du Comité des techniciens des aires, une proposition tarifaire unique a été proposée au Préfet et au Président du département, qui l'ont retenue et soumise aux présidents des EPCI concernés.

Elle consistait à fixer le droit d'emplacement à 1€ par jour et par emplacement occupé par 1 résidence mobile, auquel se rajoute 0,50€ par jour, par résidence mobile supplémentaire sur la base des règles d'occupation suivantes :

- L'aire d'accueil comporte X emplacements de 150 m2 et X emplacements de 225 m2.
- Le stationnement de résidences mobiles - qui constituent exclusivement l'habitat permanent des ménages - est strictement limité au périmètre de l'emplacement attribué.

Un emplacement de 150m2 peut accueillir de 1 à 3 résidences mobiles.
Un emplacement de 225m2 peut accueillir de 3 à 4 résidences mobiles.
Le nombre de résidences mobiles ne peut être supérieur à celui prévu par le règlement intérieur.

Proposition de modifications du règlement intérieur des fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Parmi les publics éligibles aux aides FSL du Puy-de-Dôme, figurent des ménages gens du voyage. Pour certains d'entre eux s'appliquent déjà des dispositions relatives au mode d'habitat en terrains familiaux. L'AGSGV63 a suggéré au Département et à Clermont Auvergne Métropole d'ouvrir le FSL à d'autres situations de résidentialisation permanente, sur des terrains locatifs aménagés et des aires permanentes d'accueil.

Les ménages résidant sur des aires permanentes d'accueil doivent s'acquitter d'un droit d'usage comprenant le droit d'emplacement et les consommations d'eau et d'électricité. La résidence mobile - habitat permanent de ces ménages - n'ouvre pas droit aux aides au logement. L'électricité est facturée par la collectivité à un tarif souvent supérieur aux abonnés (tarif jaune des collectivités) et les ménages ne disposent donc pas d'un abonnement personnel rendant éligibles aux aides à l'énergie.

Nombre de ménages ont des charges relativement importantes. Ils doivent notamment honorer des remboursements de prêts pour leur résidence mobile, étant entendu qu'il s'agit de prêts à la consommation dont les taux d'intérêts sont très élevés. (Ils ont, en période hivernale, des charges d'électricité pouvant aller jusqu'à 10€ par jour). Or, en l'état actuel des choses, les aires permanentes d'accueil constituent, par défaut, le lieu de résidence permanent de ces ménages. N'ouvrant droit à aucune aide spécifique ou de droit commun, l'AGSGV63 a sollicité l'ouverture FSL à la prise en compte de ces ménages pour des aides relatives au droit d'usage.

Stationnements en dehors des aires aménagées

L'AGSGV63 est saisie régulièrement par des collectivités et des ménages pour des situations de stationnement en dehors des aires aménagées. Le fait avéré que la majorité des aires permanentes d'accueil ne puissent remplir leur vocation d'accueil effectif des Voyageurs de passage, a pour conséquence directe le maintien de situations de stationnement illicite sur les territoires communaux particulièrement sur les agglomérations clermontoise et riomoise.
Diverses natures de stationnements sont à distinguer, entre des groupes de passage de Voyageurs itinérants et des ménages qui subissent une itinérance forcée et sont en situation d'errance.

LE PASSAGE

Le passage se définit comme une halte ou un séjour, variable par sa durée et sa fréquence. Il peut être qualifié de petit, moyen ou grand selon le nombre de résidences mobiles concernées. Les motifs du passage sont divers : cultuels, familiaux, économiques...

LE PHENOMENE D'ERRANCE

L'itinérance contrainte (ou l'errance) caractérise une situation de déplacements involontaires. Les personnes vivant de manière permanente en résidence mobile sont forcées à la mobilité faute de lieu d'installation décent pour leur habitat. Cette itinérance s'opère au sein de secteurs géographiques constants (communes, intercommunalités, aires urbaines...). La précarité de ce mode de vie se caractérise par des expulsions répétées et révèle le besoin d'un lieu d'installation durable (de résidence principale).

> ETAT DES LIEUX

Le phénomène « d'errance » s'installe dans le département du Puy-de-Dôme. Ce phénomène est engendré par :

- Des difficultés ou impossibilités d'accès aux aires d'accueil du fait de leur occupation quasi-permanente par des ménages en mode de résidentialisation.
- Des décohabitations.
- Des formes d'habitat précaires et non pérennes pour des ménages propriétaires occupants de terrains non conformes aux règles d'urbanismes ou de terrains publics ou privés desquels ils sont expulsés.
- Des choix de logement par défaut qui aboutissent à des échecs et un retour à la résidence mobile.
- Des difficultés sociales, d'instabilité, de rejets du groupe familial…

Tous les ménages qui stationnent ne sont pas en « errance ». Certains sont en besoin d'accueil ponctuel. Ce qui est commun à tous les ménages dits « en errance » est l'importance et l'ancienneté de l'ancrage aux territoires d'appartenance et un besoin de solution stable prioritairement en termes d'habitat.
Environ 130 ménages sont concernés sur le département du Puy-de-Dôme. Ils sont essentiellement concentrés sur les périphéries des grandes zones urbaines :

- Clermont Auvergne Métropole pour 90 ménages environ.
- Riom Limagne et Volcans pour 25 ménages environ.

Ces situations se concentrent principalement sur des zones d'activités commerciales, artisanales ou industrielles, créant des tensions avec des entreprises et des riverains et pouvant dans certains cas générer des situations de danger pour les personnes et pour les biens. Cette situation ne cesse de s'aggraver avec de plus en plus de difficultés pour les Voyageurs d'accéder à des terrains, la multiplication des procédures judiciaires et toujours aucune alternative proposée par les collectivités pour permettre le stationnement de ces ménages.

L'objectif à rechercher est de sortir du cercle vicieux dans lequel les collectivités s'enferment depuis plusieurs années et qui n'a pour résultat que de stigmatiser davantage cette population, de laisser des familles entières vivre dans des conditions indignes, de renforcer la précarité et de laisser subsister des désordres en termes de salubrité, de sécurité et de tranquillité publique.
L'objectif serait de parvenir à déconstruire cette spirale infernale pour recréer un cercle vertueux qui, sans nier les difficultés, ouvre sur des perspectives constructives qui permettent de reconsidérer la place de chacun en termes de droit et de responsabilité.

CERCLE VICIEUX

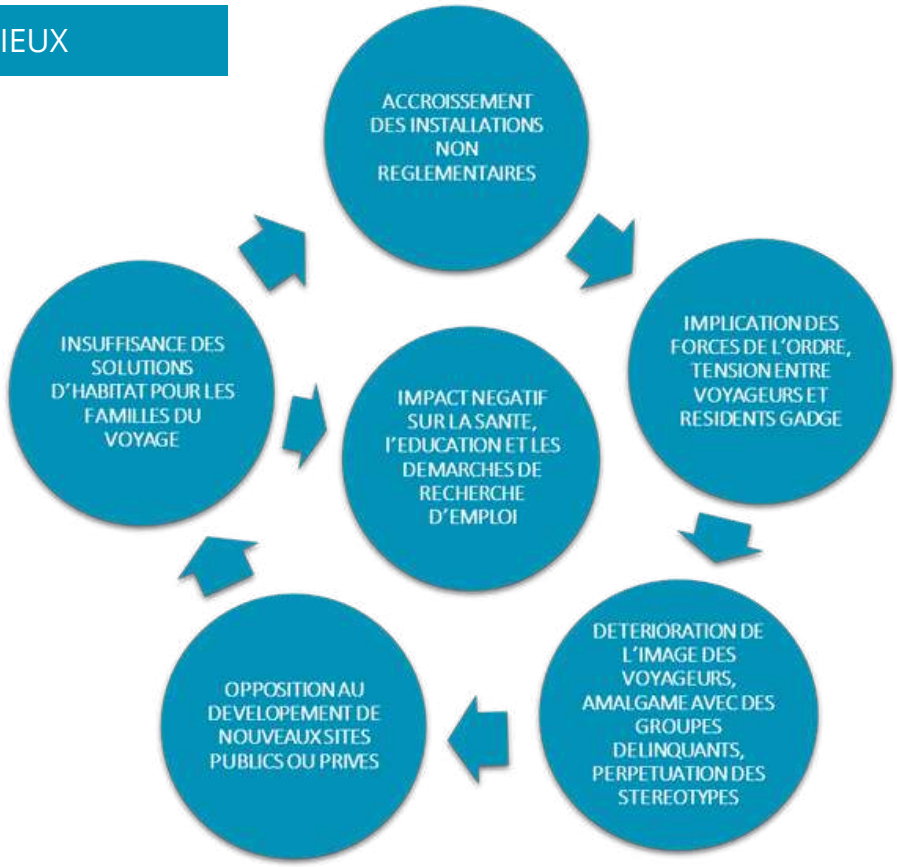

CERCLE VERTUEUX

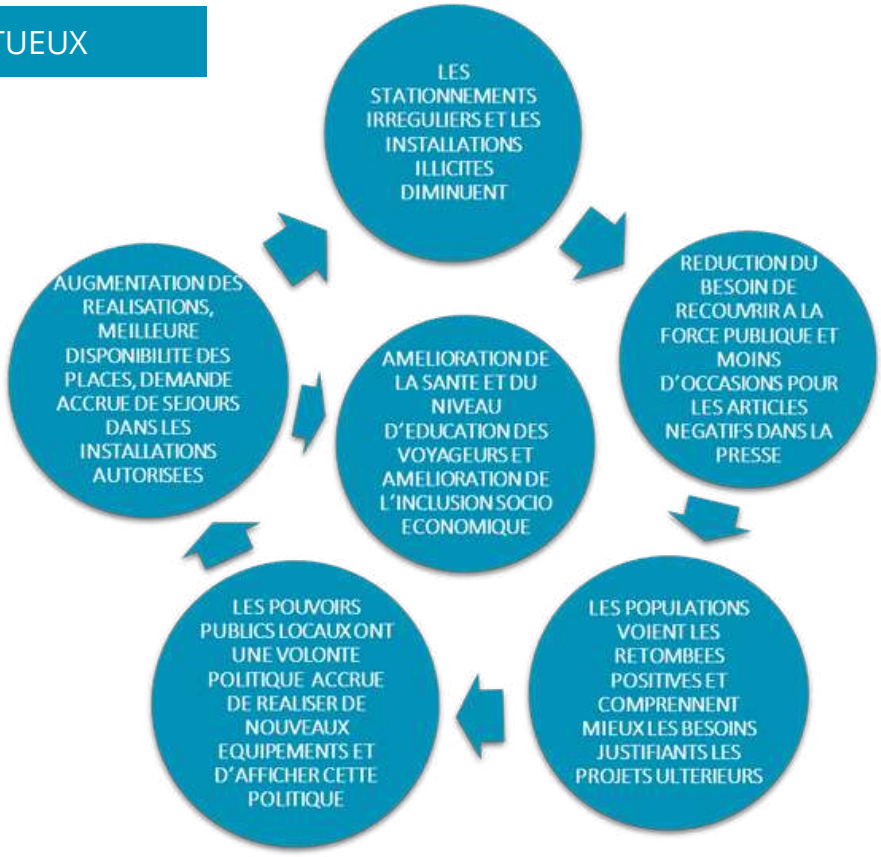

Source: Gypsy/Travellers and the Scottish Planning System – A Guide for Gypsy/Travellers

> GROUPE DE TRAVAIL INTER-INSTITUTIONNEL

Face à ce phénomène et à l'urgence sociale et sanitaire de ces familles, l'AGSGV63 sur sollicitation de la Fondation Abbé Pierre, a proposé de réunir les acteurs institutionnels et associatifs engagés aux côtés des Voyageurs pour établir un diagnostic partagé des problématiques que rencontrent les familles en itinérance forcée et rechercher les moyens de mieux les accompagner dans leur accès aux droits et la défense de leurs droits face aux expulsions qu'elles subissent à répétition et aux conditions indécentes de vie dans lesquelles elles sont maintenues.

La première étape de cette initiative a consisté à documenter la situation et partager les constats en termes de non-accès aux droits pour les personnes concernées, depuis les points de vue des acteurs réunis (Département, AGSGV63, équipe de prévention spécialisée - ADSEA, Ecole itinérante, avocats) en présence de la Fondation Abbé Pierre et de l'Association nationale des gens du voyage citoyens.

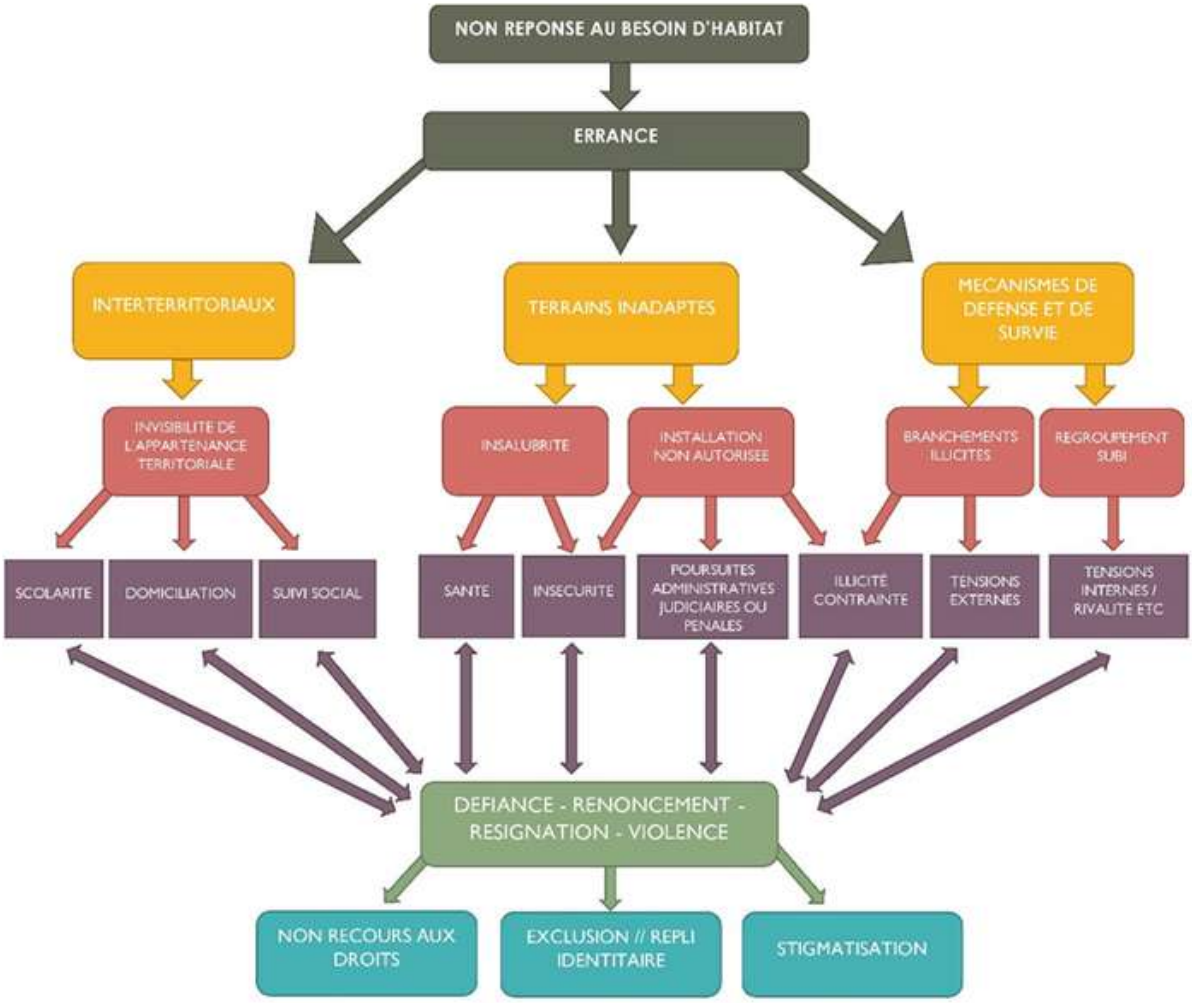

Habitat

Assistances à maîtrise d'ouvrage et interventions sociales

Dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et d'un agrément en ingénierie sociale, financière et technique, l'association a poursuivi ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'accompagnement des projets initiés les années précédentes et la réponse à de nouvelles demandes émanant :

- des collectivités locales pour un appui technique et stratégique ;
- des familles pour un appui technique, financier et règlementaire ;
- des bailleurs sociaux pour un appui technique et social dans le cadre des suivis des programmes d'habitat.

Ces accompagnements techniques et sociaux ont porté principalement sur des projets d'habitat privés ou publics.

L'AGSGV63 est sollicitée par des collectivités, l'Etat, le Département, des bureaux d'étude ou des associations, pour contribuer à l'élaboration ou aux modifications de documents de planification et d'urbanisme, à des études prospectives, à l'actualisation et la révision de différents schémas et plans.
Forte de son expérience et de son expertise, l'association est également sollicitée au niveau national pour participer à des travaux ou des formations dans le cadre de la DIHAL et de la Commission nationale consultative des gens du voyage, de la Commission nationale habitat de la FNASAT-Gens du Voyage ou encore du Réseau gens du voyage d'Idéal-Connaissance.

LES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL HABITAT

Le diagnostic mené dans le cadre de la révision du schéma en 2021 recense 147 sites d'installations résidentielles (soit 41 sites de plus qu'en 2011), réparties sur 60 communes du département (soit 6 communes supplémentaires).

Un grand nombre de ces installations est ancien et non conforme (règles d'urbanisme, accès aux réseaux…). La résolution de ces installations nécessite un travail important avec les collectivités pour une mise en conformité, notamment en matière d'urbanisme. Elle nécessite également la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques et financières dans l'accompagnement des ménages pour l'amélioration de leur habitat, le maintien et l'accession à la propriété.

La mise en conformité concerne le raccordement pérenne à l'eau, l'électricité et la création de systèmes d'assainissement respectant les normes en vigueur. Lorsque la modification du règlement n'est pas possible (zones protégées ou classées à risque ou grande distance aux réseaux), il peut être opportun d'étudier les possibilités d'un échange de terrain avec la famille.

Ces démarches n'ont de sens que pour les situations qui justifient d'une certaine antériorité. Aussi, l'AGSGV63 ne soutiendra pas de nouvelles installations sur des terrains non dédiés à l'habitat. Ces situations sont problématiques pour tous, car contraires à la logique de préservation des espaces naturels et agricoles et elles représentent une véritable impasse pour les ménages qui souvent investissent bien au-delà de la valeur réelle du foncier sans possibilité d'aménagement.

Ces missions font appel à des compétences diverses et une complémentarité entre les chargées de missions habitat ainsi que l'intervenante sociale habitat.

Les projets d'habitat

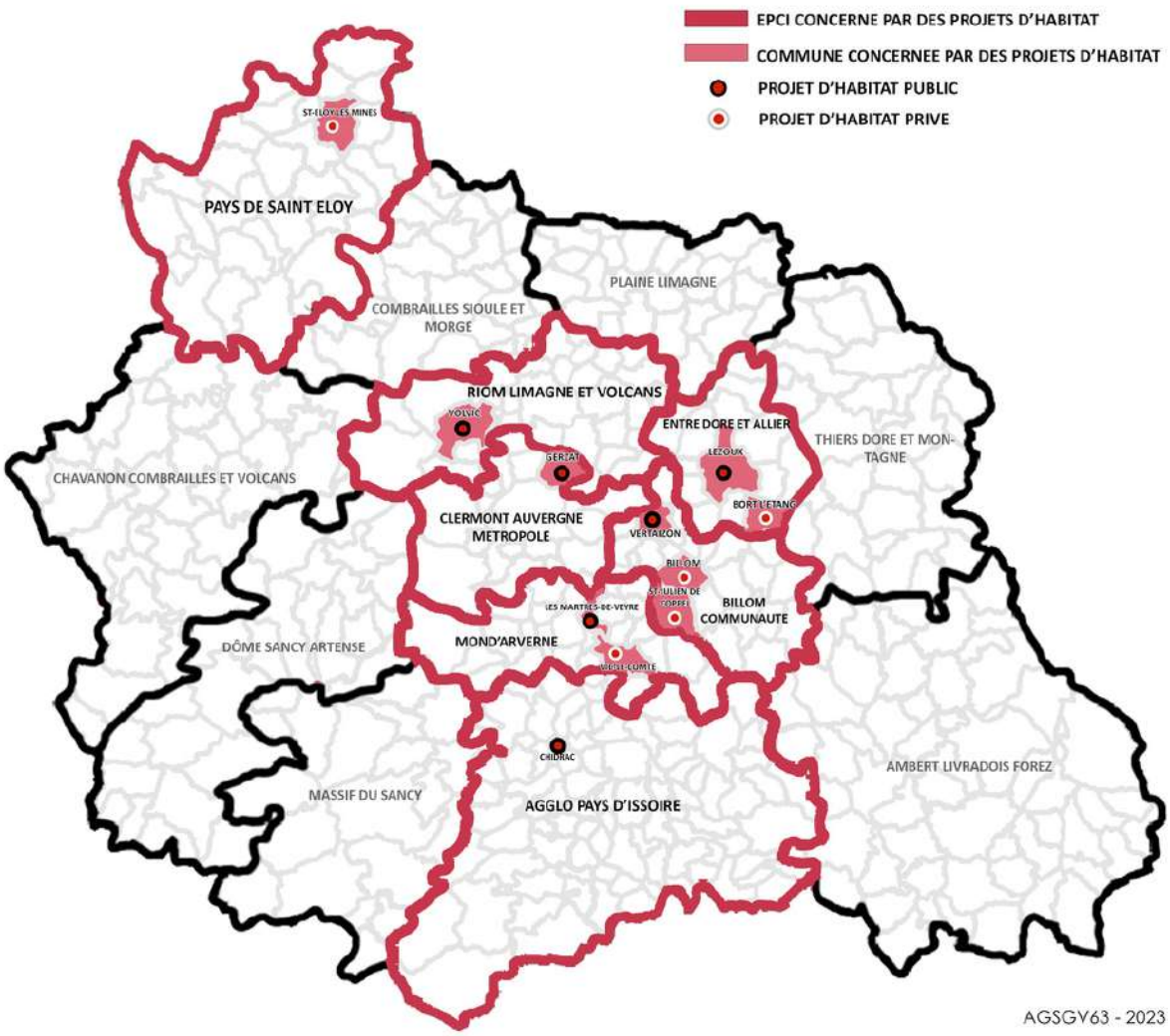

> L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'HABITAT PRIVES

Certains propriétaires occupants avec un faible niveau de ressources, vivent dans un habitat qui ne répond pas aux critères d'habitabilité ou aux règles d'occupation des sols.
D'autres ménages sont sans solution d'habitat et cherchent à acquérir un terrain. L'AGSGV63 accompagne ces projets sur sollicitation d'un tiers (collectivité, travailleurs sociaux) ou des ménages eux-mêmes. Cet accompagnement se fait souvent en partenariat avec d'autres acteurs du logement (ADIL[1], DDT [2], Conseil départemental, architectes, Fondation Abbé Pierre, bailleurs sociaux). En 2022, l'AGSGV63 a été sollicitée par des ménages sur différents aspects détaillés ci-après.

Vérification de la faisabilité du projet :

- **Urbanisme** : identification de la parcelle, vérification des règles d'urbanisme, explication/pédagogie auprès du ménage. Si besoin, rapprochement, avec la collectivité compétente, visite du terrain.

- **Technique** : évaluation des travaux à réaliser pour être en conformité avec le document d'urbanisme et les souhaits du ménage. Réalisation de devis auprès des gestionnaires des réseaux. Etude d'optimisation des coûts. Dépôt de certificat d'urbanisme le cas échéant.

- **Financier** : travail en lien avec les partenaires sociaux ou l'intervenante sociale de l'AGSGV63 : Identification des aides nécessaires (fonds colibri et Fondation Abbé Pierre), établissement d'un plan de financement, accompagnement budgétaire familial si nécessaire....

Des études de faisabilité pour l'accession à la propriété :

Billom / Saint-Julien-de-Coppel

Depuis 2021, l'AGSGV63, accompagne le projet d'un ménage engageant les communes de Billom et de Saint-Julien-de-Coppel.

Un ménage a acquis sur la commune de Saint-Julien-de-Coppel un terrain en zone agricole qu'il a commencé à aménager. Une plainte auprès du Procureur de la République et une médiation en mairie ont permis de stopper temporairement l'installation et une solution alternative sur la commune de Billom a été proposée à ce ménage dans la perspective d'un échange de terrain. Ce projet nécessite le rachat de la parcelle en zone agricole par la commune de Saint-Julien-de-Coppel et la vente d'un terrain par la commune de Billom au Voyageur.
L'AGSGV63, sur ce projet d'accession, a exercé une assistance à maitrise d'ouvrage des collectivités en matière de conseil sur les formes de vente possible, de conseil juridique et technique, d'études des coûts, d'organisation de rencontres entre la collectivité et le particulier... Elle a exercé, d'autre part, une assistance à maîtrise d'œuvre auprès du ménage par l'étude du budget, la mise en place d'un plan de financement, les demandes d'autorisation d'urbanisme...

[1]- Agence Départementale d'Information sur le Logement
[2] - Direction Départementale des Territoires

Vic-le-Comte

Dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété initié par la commune de Vic-le-Comte, l'AGSGV63 a accompagné la collectivité ainsi que 7 ménages dans les phases pré-opérationnelles du projet à travers la réalisation des études de faisabilité, financières et d'aménagement.

Cette mission d'accompagnement a nécessité une collaboration entre les chargées de mission habitat et l'intervenante sociale, qui a porté sur la réalisation d'un diagnostic social et d'une étude financière auprès des ménages concernés par le projet.

Le diagnostic social a nécessité plusieurs rencontres, certaines de manière collectives pour comprendre les enjeux au niveau du groupe familial et la place de chacun, et d'autres individuelles à l'échelle de chaque ménage pour aborder les capacités financières, et leurs besoins et attentes spécifiques. Les freins et leviers de chaque ménage ont pu être analysés pour accompagner chacun de façon singulière dans la mise en œuvre du projet.

L'accompagnement de la collectivité et de ses prestataires a concerné l'aménagement du terrain en commençant par le choix d'un découpage parcellaire adéquat et d'un système d'assainissement adapté respectant la réglementation et les normes en vigueur.

Cet accompagnement a pris différentes formes : conseils techniques, présence sur le terrain, échange avec les partenaires, les prestataires et les ménages …

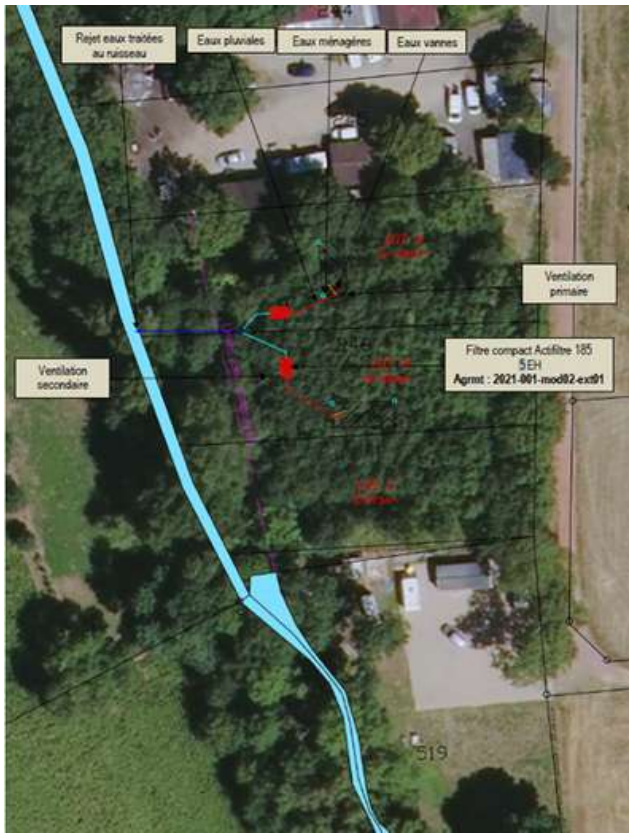

Source : GEOMETRES – EXPERTS/GEOVAL
Source : SECAE

Des études de faisabilité pour l'accession à la propriété :

Bort-l'Étang

Depuis décembre 2019, l'AGGSV63 accompagne un projet d'accession sur la commune de Bort-l'Etang. Un travail étroit avec cette commune a été engagé dans l'objectif de travailler un projet d'habitat coconstruit entre la collectivité et les ménages.
Les deux ménages ont acquis en 2019, une parcelle située en zone Ah du PLU sur laquelle une vielle bâtisse était présente.
Le projet des deux ménages était de s'installer de manière permanente sur leur terrain. Ils souhaitaient pouvoir construire à long terme deux maisons d'habitation.
En 2019, les chargées de mission habitat ont accompagné l'un des deux ménages à déposer un certificat d'urbanisme afin de connaitre les règles d'urbanisme sur ce terrain. Le certificat stipulait que le projet décrit n'était pas réalisable compte tenu de la distance aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.
Le zonage Ah, ouvre la possibilité de réhabiliter le bâtiment existant à la condition qu'il soit relié aux réseaux d'eau et d'électricité.
Pour l'eau, compte tenu de la distance et des contraintes techniques, la recherche de solutions alternatives a été engagée et notamment celle du forage d'un puits qui pourrait satisfaire à une autonomie en eau courante, sachant que la parcelle est située au-dessus d'une source naturelle. L'AGSGV63 accompagne la collectivité et le ménage dans les différentes étapes de cette démarche expérimentale.

Accompagnement dans la réalisation du projet :

- **Urbanisme** : dépôt des documents d'urbanisme en lien avec les services instructeurs - explication/pédagogie auprès des ménages.

Les chargées de mission ont accompagné des ménages à déposer des demandes de permis de construire dans deux contextes différents : à Saint-Eloy-les-Mines pour régulariser des constructions existantes, et à Volvic pour permettre la construction d'annexes. Pour mener à bien ce travail, il a été nécessaire de rencontrer les ménages à plusieurs reprises et étudier les réglementations urbaines pour s'assurer que les projets respectaient les règles en vigueur. De plus, dans certains cas, il a été nécessaire de réaliser des demandes auprès des services compétents pour obtenir les autorisations nécessaires à l'approbation du permis de construire, notamment dans le cadre de la mise en conformité des réseaux.

- **Technique** : accompagnement aux démarches administratives pour la mise en service des réseaux (Consuel, demandes de raccordement, d'extension des réseaux…).

- **Financier** : réalisation du dossier de financement - suivi du dossier avec les partenaires financiers – rapport de fin de chantier pour clôturer le dossier auprès des financeurs.

- **Social**: Pour la réalisation de projet d'habitat individuel, l'AGSGV63 sollicite le Conseil départemental pour le fonds colibri et/ou la Fondation Abbé Pierre pour des aides financières complémentaires. Dans ce cadre-là, il est nécessaire de transmettre des enquêtes sociales qui peuvent être réalisées soit par les travailleurs sociaux de secteur, lorsqu'ils sont référents des ménages concernés par le projet, où le cas échéant par l'intervenante sociale habitat de l'AGSGV63.

Partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs

Depuis 2016, l'AGSGV63 accompagne la mairie de Billom dans la prise en compte des besoins d'habitat des gens du voyage. Dans le cadre de cet accompagnement, l'AGSGV63 a accompagné trois ménages dans leurs projets d'accession sur plusieurs étapes. En 2022, le travail réalisé auprès de ces ménages a porté sur la mise en conformité électrique.

Une première étape du projet a consisté à régler la succession du terrain suite au décès du papa en 2004 puis de réaliser un découpage parcellaire afin que les trois ménages puissent être propriétaires de leur terrain. La deuxième étape a consisté à viabiliser en eau et en électricité les trois parcelles. Ces deux premières étapes ont fait l'objet d'un auto-financement et d'une demande d'aide auprès du Fonds COLIBRI sous forme de subvention et d'avance remboursable. Afin de pouvoir mettre en service l'électricité il a fallu mettre en conformité et sécuriser les installations électriques existantes. La mise en service de l'électricité nécessite d'obtenir le Consuel. En l'état, celui-ci était impossible à obtenir en raison de la non-conformité des installations électriques réalisées à l'intérieur des habitations. L'AGSGV63 a ainsi fait appel aux Compagnons Bâtisseurs afin d'accompagner les ménages pour la mise en conformité des installations électriques.

Les Compagnons Bâtisseurs Auvergne accompagnent des personnes en difficulté dans l'appropriation et l'amélioration de leur habitat. Leurs interventions sont centrées sur le projet des bénéficiaires. L'objectif de la structure et de « Faire, Faire avec, Faire ensemble ».

Un technicien spécialisé dans les travaux d'électricité est intervenu sur place. Une première réunion technique avec les ménages, les Compagnons Bâtisseurs et l'AGSGV63 a été réalisée afin de bien comprendre les besoins et l'objectif final à atteindre (CONSUEL). Dans un second temps, le technicien est intervenu afin d'aider chacun des ménages à repérer les points de mise en conformité nécessaire pour l'obtention du Consuel et leur donner une liste des matériaux nécessaires à acheter pour la réalisation des travaux.

Cette intervention a permis aux ménages d'améliorer un savoir-faire existant et de comprendre les procédures nécessaires pour une mise en conformité électrique. A ce jour deux ménages ont obtenu le Consuel. Le troisième ménage poursuit ses travaux.

Zoom sur le financement des « régularisations » des propriétaires occupants installés de longue date :

En lien avec les fournisseurs d'électricité, d'eau et assainissement, l'AGSGV63 étudie les coûts et les solutions techniques les plus adaptées à la situation, dans le but d'un accès à la salubrité dans les meilleures conditions.
En lien avec les assistantes sociales des ménages, les techniciens du service habitat du Conseil départemental et la Fondation Abbé Pierre, l'AGSGV63 étudie le montage financier le plus approprié permettant de répondre aux coûts de raccordement et/ou de mise aux normes. Chacune des situations fait l'objet d'une étude au cas par cas avec l'objectif d'assurer la sécurité de chacun des projets à long terme. Ceux-ci ont pu aboutir grâce à un financement complémentaire entre le Fonds Colibri, la Fondation Abbé Pierre et les ménages. Sans ce partenariat, il serait impossible de travailler sur de tels projets : les ménages n'ont ni accès aux crédits bancaires ni aux aides à l'amélioration de l'habitat du fait du statut de la caravane et de l'absence d'autorisation d'urbanisme.

> L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'HABITAT PUBLICS

D'après le recensement conduit dans le cadre de la révision du schéma départemental en 2022, on estime à près de 900 le nombre de ménages dans le Puy-de-Dôme en attente d'une solution en termes d'habitat. Leur typologie et leur situation sont variées : ménages installés de manière permanente sur une aire permanente d'accueil, ménages en situation d'errance, installation sans droit ni titre sur un terrain privé ou communal, situation d'habitat indigne sans possibilité d'amélioration, etc…

Pour apporter une solution d'habitat pérenne à ces ménages, l'AGSGV63 accompagne les collectivités et les bailleurs dans la conception et le suivi des programmes d'habitat répondant au mieux à leurs besoins, ressources et modes de vie. Ce travail est réalisé en concertation avec les acteurs des territoires : les assistantes sociales de secteur, les éducateurs du service de prévention spécialisée, les techniciens des communes et des EPCI…

Ces projets d'habitat concernent des terrains familiaux locatifs publics, des terrains aménagés locatifs publics, les logements sociaux adaptés.

LE TERRAIN FAMILIAL LOCATIF PUBLIC

Le terrain familial locatif permet de répondre à une demande des Voyageurs qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable et privatif sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année.
Le terrain familial est régi par le décret du 26 décembre 2019 (en application de la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017) qui détermine les caractéristiques suivantes :

- Place de résidence mobile : 75m² minimum + 2 places de stationnements de véhicules (25 m²).
- Un minimum de 2 places de résidence mobile.
- Une pièce de séjour (intégrant au moins un espace de cuisine aménagé).
- Un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles qui intègre au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance et dont l'accès doit être possible depuis l'extérieur et depuis la pièce destinée au séjour.
- Points d'eau et prises électriques extérieurs dont le débit et la puissance sont suffisants pour des résidences mobiles. Chaque terrain est équipé de compteurs individuels pour l'eau et l'électricité.
- Contrôle de conformité aux prescriptions prévues aux articles 2 et 13 du présent décret à l'issue des travaux et avant la mise en location.

LE TERRAIN AMENAGE LOCATIF PUBLIC

Le Terrain Aménagé Locatif Public : Parcelle propriété de la collectivité (EPCI ou commune) mise en location (convention d'occupation) pouvant accueillir un habitat diversifié (Mobil-home, résidence mobile et/ou démontable, etc.).
Ce terrain doit être viabilisé et peut-être plus ou moins aménagé.

- Location de terrain avec les réseaux en bordure de parcelle (robinet d'eau + borne électrique type foraine) :

> Les ménages se raccordent directement aux bornes à partir de leurs équipements personnels.

- Location du terrain nu :

> Les ménages apportent l'ensemble des équipements (sanitaire, couchage, cuisine).

- Location du terrain avec mise à disposition d'un bloc sanitaire (wc, douche).
- Location terrain avec travaux d'adduction pour installation d'équipement.

> Abonnement des fluides aux noms des occupants.

LE LOGEMENT SOCIAL ADAPTE

- Opération à destination des populations fragilisées : jeunes, personnes âgées, personnes à mobilités réduites et familles gens du voyage.
- Opération prenant en compte les difficultés sociales et économiques des résidents.
- Opération répondant aux besoins non satisfaits des logements dit « ordinaires ».
- Des aménagements spécifiques peuvent être réalisés tels qu'un espace de stationnement pour une résidence mobile, des systèmes de chauffage économes, la réalisation de certaines typologies peu présentes dans le patrimoine des bailleurs. Réalisés et gérés par un bailleur social, ces logements sociaux sont ouverts aux ménages répondant aux critères de ressources et ayant déposé une demande de logement. Les ménages locataires sont titulaires d'un bail et s'acquittent du loyer et des charges locatives.

Dans l'accompagnement des projets d'habitat publics, l'intervenante sociale intervient en binôme avec les chargées de mission habitat. Les deux postes sont complémentaires. En fonction des phases du projet d'habitat, les interventions sociales évoluent.

Un projet d'habitat passe par 3 étapes majeures :

1 La phase pré-opérationnelle

Cette phase consiste à travailler sur différents champs d'actions tels que :

- **L'urbanisme/foncier** à travers l'accompagnement des acteurs dans la recherche foncière et à travers la participation dans l'élaboration et/ou modification des documents d'urbanisme, de planification et de programmation en lien avec les bureaux d'étude et les collectivités.
- **Le social** à travers la réalisation des études diagnostiques en binôme, chargées de mission habitat / intervenante sociale, et en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux du département. Par exemple sur cette année 2022, a été effectué un diagnostic à la demande de Mond'Arverne Communauté pour un projet d'habitat concernant deux ménages aux Martres-de-Veyre. Les ménages ont été rencontrés à plusieurs reprises pour identifier et analyser leurs besoins et les confronter aux objectifs de la collectivité.
  L'accompagnement de la collectivité dans ce projet a porté également sur le choix du foncier pouvant accueillir un projet d'habitat en se basant sur les critères de surface, de proximité des lieux de vie, du zonage urbain..., ainsi que sur la détermination d'une forme d'habitat répondant au mieux aux besoins et à la composition des ménages.
  L'AGSGV63 a effectué des visites de terrain afin de mieux visualiser les parcelles identifiées pour le projet et a animé des réunions de présentation des formes d'habitat, principalement les Terrains Familiaux Locatifs Publics et les Terrains Aménagés Locatifs Publics.
- **La faisabilité du projet** à travers l'accompagnement à l'aide à la décision dans le cadre des projets de logements sociaux et TFLP et à travers la réalisation des hypothèses d'aménagement dans le cadre des terrains aménagés.
  Il s'agit également de mettre en place le cadre partenarial nécessaire pour la réalisation du programme.

Chidrac

En 2022, l'AGSGV63 a répondu à la demande de la mairie de Chidrac concernant un projet d'habitat sur un terrain communal à travers la réalisation d'une étude de faisabilité qui avait pour but de déterminer la capacité d'accueil en nombre de places caravanes ainsi que les possibilités d'aménagement pour la réalisation de terrains familiaux locatifs publics. Cette étude de faisabilité pouvait également servir de base pour la suite du projet notamment la prise de décisions liées aux aménagements, sur les aspects budgétaires et de financement.

Volvic

Dans le cadre de ses missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'AGSGV a été sollicitée par Riom Limagne et Volcans pour réaliser une étude de faisabilité sur une parcelle concernée par un projet d'habitat. Cette étude a permis de déterminer la capacité d'accueil de la parcelle et le nombre de terrains familiaux à réaliser en se basant sur les dispositifs d'aménagement des TFLP indiqués par l'arrêté du 8 juin 2021 relatif à l'aménagement des aires permanente d'accueil et aux terrains familiaux locatifs.
Les chargées de mission habitat ont été confrontées à de nombreuses contraintes techniques dans la réalisation de cette étude, notamment des contraintes liées à l'accessibilité et à l'éloignement des réseaux, deux composantes essentielles de tout projet d'habitat.

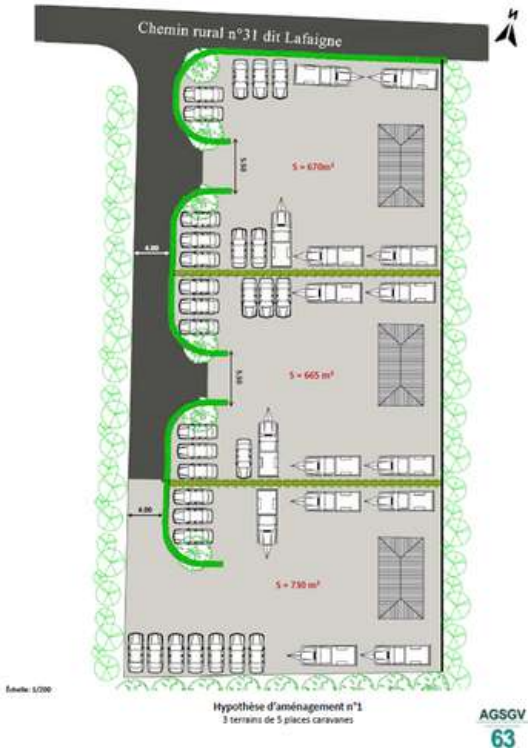

2 La phase de la mise en œuvre opérationnelle

Cette phase consiste à accompagner la réalisation du projet dans ses différentes étapes à savoir :

- **Avant-projet sommaire** : accompagner et participer aux différentes démarches qui précédent la réalisation du projet. L'accompagnement technique assuré par l'AGSGV63 dépend du maître d'ouvrage et peut aller de la participation à la réalisation.
- **Projet** : assurer un lien entre le maître d'ouvrage et les ménages au cours de la réalisation des travaux.
- **Livraison** : accompagner les maîtres d'ouvrage et les ménages dans les démarches administratives pour permettre l'entrée dans les lieux.

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des ménages diffère selon les projets. Le binôme, chargée de missions habitat / intervenante sociale habitat, doit s'adapter en permanence afin de faire face aux imprévus liés à l'avancement du chantier et aux positionnements changeants des ménages face au projet.

Lezoux

Après plusieurs années de travail et l'échec de plusieurs montages d'opérations, l'AGSGV63 a pu voir se concrétiser un projet pour une réponse pérenne aux besoins d'habitat d'une famille. L'AGSGV63, en 2022, a ainsi accompagné la Communauté de communes d'Entre Dore et Allier dans la réalisation et la livraison d'un terrain aménagé locatif public.

Durant le premier semestre, l'AGSGV63 a travaillé en lien avec les différents partenaires (les services de l'Etat, le Département, EPCI, Mairie, Travailleurs sociaux, Ecole itinérante, Bailleurs sociaux, Fondation Abbé Pierre et AGSGV63) sur le montage financier de l'opération, l'aménagement du terrain, la recherche et l'acquisition du mobil-home et du bloc sanitaire. Le deuxième semestre a été consacré à l'accompagnement du chantier de réalisation et au soutien de la famille dans la gestion de l'attente. L'AGSGV63, a assuré son rôle de coordination entre les différents acteurs et a accompagné le maître d'ouvrage/bailleur dans les démarches administratives notamment la rédaction de la convention de mise à disposition et a également accompagné la famille en collaboration avec les partenaires sociaux dans l'accès à son nouveau lieu d'habitat (signature de la convention, état des lieux, scolarisation des enfants, aménagement des espaces…).

Malgré les contraintes et les différents imprévus auxquels le projet a été confronté, le terrain aménagé locatif public a été livré en septembre 2022. L'AGSGV63 a réceptionné la livraison et supervisé l'installation (non sans peine) du mobil-home et du bloc sanitaire en lien avec le technicien de l'EPCI chargé des travaux.

LA MONTAGNE
Habitat

Une famille de voyageurs installée sur un terrain locatif public à Lezoux

Publié le 06/01/2023 à 10h01

Gerzat

Un couple avec deux enfants vit dans un mobil-home de deux chambres, très vétuste, datant de 2010. La vétusté du mobil-home empêche son raccordement en eau potable et assainissement. L'installation électrique étant très vieillissante voir dangereuse, il n'est pas non plus envisageable d'obtenir le Consuel sur le mobil-home. Dans un premier temps l'AGSGV63 a accompagné le ménage à déposer une demande de financement pour l'achat d'un mobil-home de 3 chambres pouvant répondre aux normes actuelles concernant l'électricité, l'eau et l'assainissement. Parallèlement à cette demande d'aide financière, l'AGSGV63 a accompagné la collectivité dans la réalisation des extensions des réseaux (eau, électricité, assainissement). Un accompagnement de la collectivité a également été réalisé pour la rédaction de la future convention d'occupation pour ce site.
Accompagné par l'AGSGV63, le ménage a déposé lui-même le permis de construire.
A ce stade du projet l'AGSGV63, accompagne le ménage pour la mise en service électrique des équipements d'habitat.

Sur cette même commune, l'AGSGV63 a accompagné la collectivité dans la réalisation de terrains aménagés temporaires pour 4 ménages. Pour ce projet, un travail important avec les ménages a été réalisé, notamment sur toutes les questions de paiement des équipements / des fluides, sur l'aménagement des terrains ainsi que sur l'écriture des conventions d'occupation.

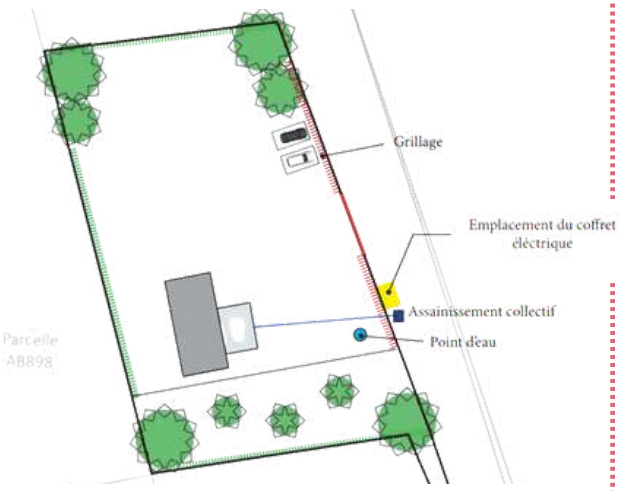

Les programmes d'habitat social

Clermont-Ferrand

3 pavillons PLAI ont été livrés par Assemblia. Pour ce programme, l'AGSGV63 a accompagné le bailleur en assurant un relais avec les ménages ciblés pour la location. Des réunions ont été organisées entre le bailleur et les ménages pour tenir informés ces derniers de l'évolution du chantier. Ils ont été accompagnés dans la gestion de l'attente et dans l'anticipation des démarches administratives liées à l'accès à un premier logement. La temporalité des projets complique la gestion de l'attente pour les ménages et est très anxiogène. Cela nécessite de nombreuses rencontres physiques et échanges téléphoniques pour rassurer et éviter une sur-sollicitation du bailleur.
Plusieurs visites des logements ont été coordonnées avec le bailleur et les ménages afin que ces dernières puissent commencer à s'approprier le logement et les espaces (prise de mesures cuisine et autres mobiliers).
Un travail important a été réalisé pour l'actualisation des demandes de logement, l'orientation vers les travailleurs sociaux de secteur pour les demandes FSL et la mise en place éventuelle de mesures AVDL ou d'ASLL. Les ménages et le bailleur ont également été accompagnés pour les entrées dans les lieux, la signature du bail, l'ouverture des compteurs et l'accès aux droits APL.

Riom

2 pavillons ont été livrés par Assemblia. L'AGSGV63 a accompagné la livraison de deux pavillons ciblés pour la location dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre sur le quartier de Planchepaleuil. L'intervenante sociale et la chargée de mission habitat ont assuré le lien entre le bailleur social et les ménages et ont participé à la signature des baux et des états des lieux d'entrée. Elles ont également orienté les ménages vers les travailleurs sociaux de secteur pour sollicitation du Fonds Solidarité Logement. L'AGSGV63 a également fait le lien entre le bailleur et les ménages pour la mise en place des Aides Personnalisées au Logement.

Mozac

1 pavillon a été livré par Auvergne Habitat – Un travail a été mené précédemment avec la ville de Mozac et le bailleur pour cibler un logement en diffus pour un ménage dans un nouveau lotissement et accompagné le bailleur et le ménage pour la signature du bail et l'entrée dans les lieux.

Aubière

À la fin de l'année 2022, Auvergne Habitat a achevé la construction de 3 logements adaptés destinés à 3 ménages. Malheureusement, les ménages prévus pour les logements ont finalement décidé de ne plus intégrer ce programme, malgré tout le travail réalisé en amont pour une offre d'habitat adapté et sur mesure. Un travail a été engagé alors en collaboration avec le CCAS et la MDS pour rechercher de nouveaux ménages à proposer au bailleur social en vue d'une attribution de ces logements. L'ensemble des pavillons sont occupés aujourd'hui par des ménages qui résidaient depuis plusieurs années sur la commune dans des conditions d'habitat très précaires.

Vertaizon

En 2019, un travail de repérage du foncier a été engagé avec la municipalité de Vertaizon et Billom Communauté pour la création de terrains familiaux locatifs publics pour 2 ménages.
Ce travail de repérage, de validation foncière et de modification d'urbanisme a permis en 2021 d'arrêter un projet qui ne concerne désormais qu'un ménage.
L'AGSGV63, a accompagné le maître d'œuvre dans la réalisation des plans d'aménagement afin que le projet corresponde au mieux aux attentes du ménage.
Une présence importante a été nécessaire auprès du ménage sur la gestion de l'attente et des angoisses liées à ce projet qui s'est étalée sur plusieurs années. Plusieurs rendez-vous ont été organisés avec le ménage, le maître d'ouvrage et/ ou le maître d'œuvre dans l'objectif de rassurer et d'apporter l'ensemble des réponses à leurs questions.
L'AGSGV63 a procédé à l'étude diagnostique et à la conception du projet. Un appui conseil a également été réalisé auprès de l'EPCI sur le montage et le financement de l'opération.

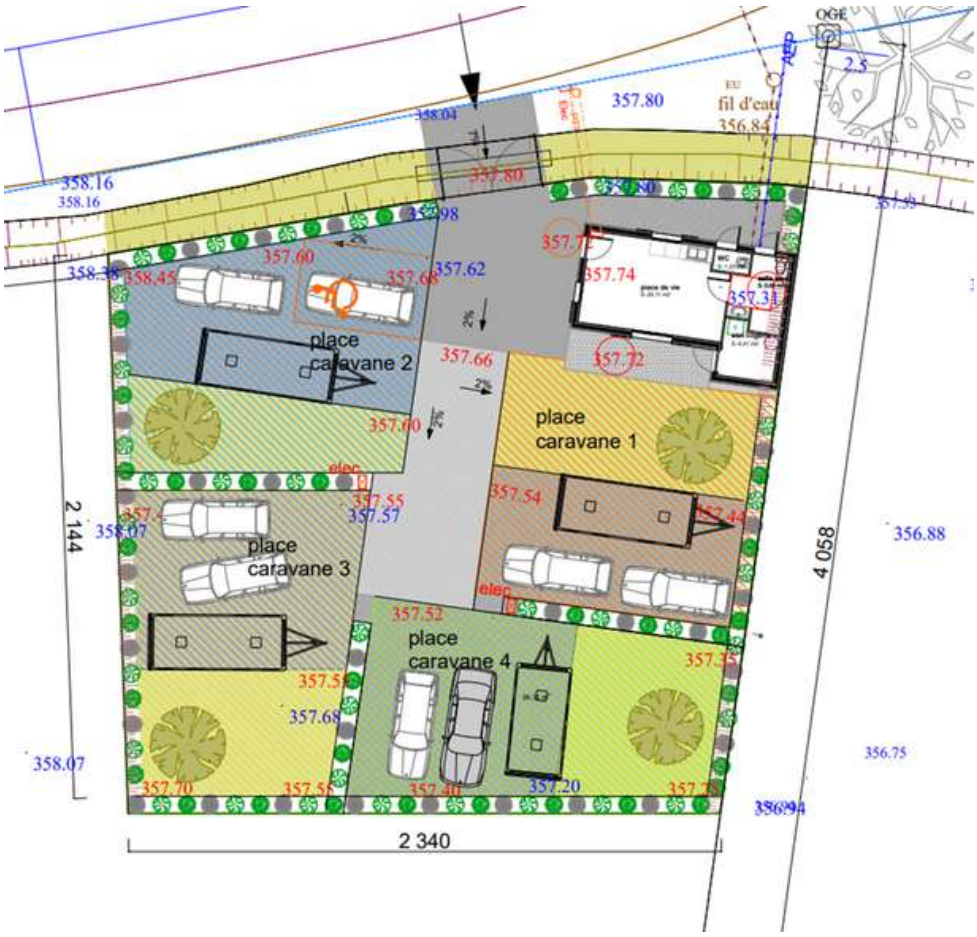

3 La phase de suivi des programmes

Cette phase consiste à accompagner les bailleurs sociaux ou les collectivités gestionnaires d'un programme d'habitat dans le suivi des logements sur les aspects techniques et sociaux et dans la réattribution des logements vacants. Depuis la mise en œuvre du 1er schéma, on compte 115 logements sociaux adaptés.

En 2022, des rencontres avec les différents bailleurs ont eu lieu afin de mettre en place des modalités d'intervention pour les accompagner dans les réponses aux sollicitations des locataires portant sur les aspects techniques (chargées de mission habitat), administratifs et sociaux (intervenante sociale habitat).

- **La résolution des problématiques d'impayés** en lien avec les bailleurs sociaux. Les ménages concernés sont accompagnés dans ce cadre-là. Souvent, les problèmes de paiements permettent de soulever d'autres difficultés telles que le non recours aux droits, à des difficultés dans le parcours d'insertion professionnelle, etc…

- **La résolution de problèmes locatifs** (dégât des eaux, changement des poêles, plomberie, menuiserie). Lors des visites sur site, ou suite à des sollicitations des ménages, l'AGSGV63 assure un relais vis-à-vis des bailleurs sociaux pour signaler des problèmes techniques, assurer un suivi de la bonne maintenance des logements et, le cas échéant, assurer une présence sur site au cours de l'intervention d'une entreprise si celle-ci le sollicite ou que cela rassure.

- **Les réattributions des pavillons**. L'AGSGV63 accompagne régulièrement les bailleurs sociaux dans la réattribution des logements suite au départ de locataires. Une veille des demandes de logement est effectuée afin de proposer aux bailleurs des candidatures de ménages qui nous paraissent les plus urgentes à satisfaire. Il est constaté une disproportion importante entre un nombre exponentiel des demandes de logement de Voyageurs et une offre très faible de logements. Les territoires en tension sont principalement les EPCI de Riom Limagne et Volcans et Clermont Auvergne Métropole. Ce constat est à mettre en corrélation avec les chiffres concernant les ménages en itinérance forcée mentionnés précédemment. Sur l'année 2022 les réattributions concernent les communes de Maringues, Riom et Clermont-Ferrand.

Dans cette phase de suivi des programmes, les sollicitations des ménages ou des bailleurs portent davantage sur l'aspect social que technique. L'enjeu principal est le maintien des ménages dans le logement. Il nécessite souvent un accompagnement rapproché de l'intervenante sociale habitat sur différents aspects, comme par exemple :

- L'instruction de dossier FSL.
- Demande d'aide financière auprès de la Fondation Abbé Pierre.
- Médiation avec les huissiers et bailleurs.
- Médiation avec la CAF.
- Médiation avec les fournisseurs d'énergies…

Les interventions sociales lors de cette phase représentent 49 % de la totalité des interventions avec 96 visites à domicile et 25 accompagnements extérieurs.

Suivi des programmes

	COORDINATION DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LE SUIVI DU PROGRAMME	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LOCATAIRES	MEDIATION ENTRE LES FAMILLES ET LES BAILLEURS	ACCOMPAGNEMENT DES BAILLEURS	GESTION PROBLEMES TECHNIQUES AVEC LE BAILLEUR
LES PLAI ADAPTES					
AUBIERE					
OPHIS - 1	NON	OUI PONCTUELLEMENT	OUI PONCTUELLEMENT	OUI POUR LA REATTRIBUTION DE PAVILLONS VACANTS	NON
OPHIS - 2	OUI DANS LE CADRE DE LOGEMENTS VACANTS	NON	OUI PONCTUELLEMENT	OUI POUR LA REATTRIBUTION DE PAVILLONS VACANTS	NON
CLERMONT-FERRAND					
AUVERGNE HABITAT – 1	OUI DANS LE CADRE DU COMITE DE SUIVI DES LOTISSEMENTS	OUI PONCTUELLEMENT	OUI PONCTUELLEMENT	GESTION IMPAYES ET/OU PROBLEMES TECHNIQUES	NON
AUVERGNE HABITAT – 2		NON	OUI PONCTUELLEMENT	GESTION IMPAYES ET/OU PROBLEMES TECHNIQUES	NON
OPHIS – 1		NON	OUI PONCTUELLEMENT	GESTION IMPAYES ET/OU PROBLEMES TECHNIQUES	NON
ASSEMBLIA – 1		OUI PONCTUELLEMENT	OUI	GESTION IMPAYES	PROBLEMES TECHNIQUES
AUVERGNE HABITAT - 3		OUI	OUI	GESTION IMPAYES	PROBLEMES TECHNIQUES
OPHIS (DIFFUS)	NON	OUI PONCTUELLEMENT	OUI	PROBLEMES TECHNIQUES	PROBLEMES TECHNIQUES
LES MARTRES-DE-VEYRE					
AUVERGNE HABITAT	OUI CELLULE DE VEILLE	NON	OUI PONCTUELLEMENT	GESTION IMPAYES ET REATTRIBUTIONS	PROBLEMES TECHNIQUES
MARINGUES					
AUVERGNE HABITAT	MISE EN LIEN INFORMELLE / CELLULE DE VEILLE A VENIR	OUI RENFORCE	OUI	GESTION IMPAYES ET REATTRIBUTIONS	PROBLEMES TECHNIQUES
RIOM					
AUVERGNE HABITAT (MIXTE)	OUI POUR LES REATTRIBUTIONS	OUI	OUI	GESTION IMPAYES ET REATTRIBUTIONS	PROBLEMES TECHNIQUES
AUVERGNE HABITAT (DIFFUS)	NON LOGEMENT DIFFUS	OUI	OUI	GESTION IMPAYES	PROBLEMES TECHNIQUES
LE TERRAIN AMENAGE TEMPORAIRE					
CLERMONT-FERRAND					
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	LIEN COLLECTIVITE POUR L'AMELIORATION DU TERRAIN	OUI	NON	NON	PROBLEMES TECHNIQUES
LE TERRAIN AMENAGE					
LEZOUX					
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER	OUI	NON	OUI	PROBLEMES TECHNIQUES	PROBLEMES TECHNIQUES

> POURSUITE DE LA REFLEXION ET INTERVENTIONS SUR CERTAINS SITES D'HABITAT EMBLEMATIQUES

Gerzat

Réflexion sur les modalités d'accession et de maintien sur site des ménages installés depuis plus de 40 ans.

L'AGSGV63 a formalisé de nombreuses propositions de travail et animé plusieurs groupes de travail autour de la cession du foncier aux ménages résidants sur site ou sur une méthodologie de démarche globale. Plusieurs rencontres bilatérales ont eu lieu entre l'AGSGV63 et le Maire de Gerzat, entre l'AGSGV63 et la Métropole. Un seul Comité de pilotage a pu être tenu en janvier 2022. Malgré l'investissement important de l'AGSGV63 sur l'intégralité de ce projet global d'aménagement du site, celui-ci n'a pas pu progresser sur l'année 2022.

En fin d'année, une importante intervention a eu lieu sur site pour rétablir la fourniture en électricité à la suite d'un incident sur le réseau. ENEDIS est intervenu sur site mi-décembre sur deux demi-journées à la demande du Maire de Gerzat, relayée par le Directeur de Cabinet du Préfet, avec la médiation sur site de l'AGSGV63. 10 compteurs provisoires d'électricité ont été installés. Tous les branchements sauvages ont été déposés. Cette intervention a permis à l'ensemble des ménages d'être alimentés en électricité dans une période où les températures étaient particulièrement basses. S'agissant d'une installation temporaire, une étude pour un raccordement individuel de l'ensemble des ménages sera entreprise début 2023.

Riom

Poursuite de la démarche RHI engagée en 2020 dans le but de reloger l'intégralité des ménages hors site.
Après plus de deux ans d'interruption, un Comité de pilotage réunissant l'ensemble des parties prenantes a été organisé le 10 janvier 2022. Malgré les décisions prises au cours de ce comité, aucune action n'a été entreprise durant l'année 2022. Plusieurs points techniques ont été faits entre les techniciens de RLV et l'AGSGV63.

Des études de faisabilité et divers scénarii de relogement ont été produits sur différents sites envisagés. Le projet de relogement de 3 ménages sur un programme mixte de logement social a été suspendu avec un retrait du permis de construire. La convention d'accompagnement social au relogement pour laquelle l'AGSGV63 avait donné un accord de principe n'a pas été signée en raison du déficit de perspective de relogement.

La situation particulière des bailleurs sociaux sur le site de Crouël :
L'AGSGV63 a poursuivi ses missions d'assistance à maitrise d'ouvrage des bailleurs sociaux sur le site de Crouël à Clermont-Ferrand.

Une attention particulière a été portée sur la situation des pavillons de l'OPHIS suite à la totale dégradation de 2 des 6 pavillons et à l'agression subie par un agent en fin d'année 2021 – agression pour laquelle le Président de l'AGSGV63 avait appuyé l'OPHIS par un courrier au Procureur de la République.

L'AGSGV63 a assisté l'OPHIS pour l'organisation de plusieurs réunions importantes dans l'année 2022 dans le cadre du comité de suivi permanent instauré depuis quelques années avec l'ensemble des bailleurs présents sur site. Une première réunion le 20 janvier 2022 a débouché sur l'organisation d'une réunion exceptionnelle qui s'est tenu le 5 avril 2022 en présence des représentants des bailleurs, du Directeur de Cabinet du Préfet, du Procureur de la République, du Président du Conseil départemental, de la Vice-Présidente de la métropole en charge de l'habitat et des gens du voyage, du Président de l'AGSGV63 et des représentants des services de l'Etat et du Département. Toutes les questions relatives aux problématiques d'habitat, d'accompagnement social de sécurité publique ont pu être abordées. La demande de démolition de deux pavillons a été officiellement posée par l'OPHIS.

Une deuxième réunion du comité de suivi permanent s'est tenue le 14 octobre 2022 pour refaire un point général de situation et évoquer une autre situation d'une locataire d'Auvergne Habitat pour laquelle était envisagée l'exécution d'une mesure d'expulsion.

L'AGSGV63 cherche à maintenir un lien avec les habitants de Crouël, aussi tenu soit-il. Elle essaye également de rester présente et de répondre aux besoins d'accompagnement des bailleurs sociaux dans le suivi des lotissements.

LES ACTIONS A CARACTERE SOCIAL COMPLEMENTAIRES

Cet accompagnement s'adresse aux ménages inscrits dans un projet d'habitat. Il peut s'agir, de diagnostics sociaux, du suivi des programmes pour accompagner la gestion locative. Il a aussi pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et ménages les plus défavorisés et de faciliter l'insertion des ménages en appui aux collectivités et aux intervenants divers, travailleurs sociaux en particulier. La totalité des suivis représente 45 ménages. Les territoires principalement concernés sont Clermont Auvergne Métropole, Plaine Limagne et Riom Limagne et Volcans.

> L'ACCES AU LOGEMENT

En 2022, 45 % de la totalité des suivis exercés par l'intervenante sociale ont concerné une aide à l'accès au logement. Cette intervention se traduit principalement par de l'accompagnement aux dépôts des demandes de logement, de la mise en lien avec les bailleurs sociaux pour la recherche de logement, des accompagnements à la signature de baux et entrée dans les lieux et de l'instruction de demande FSL accès lorsque le ménage n'est pas suivi par un assistant social polyvalent.
Sur cette année, le nombre de visites à domicile liées à l'accès à un logement s'élève à 35 et le nombre d'accompagnements extérieurs à 19.
En comptant à la fois les suivis dans le cadre d'un programme d'habitat en gestion et ceux concernant l'accès à un projet d'habitat, le nombre de suivis est moins important qu'en 2021. Cependant, on remarque une nette augmentation des visites à domicile et des accompagnements extérieurs. Les suivis de cette année 2022 ont nécessité plus de temps d'accompagnement.
La majorité des enjeux relève du projet d'habitat (accès ou maintien) sauf deux qui relèvent de l'accès aux droits. Il s'agit des trois situations difficiles à orienter vers le droit commun car les personnes en sont trop éloignées.
A la marge, l'intervenante sociale est aussi intervenue pour rechercher des aides d'urgence pour financer une caravane lorsque les ménages se retrouvent à la rue sans aucune solution suite à des incidents ponctuels.

> INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES FAMILLES HORS PROJET D'HABITAT

Des interventions ont été nécessaires en dehors du projet d'habitat pour des ménages ayant des besoins sociaux « urgents », indépendamment de leur situation locative ou d'habitat. Les actions concernaient :

- Des accès aux droits sociaux : complémentaire santé ; carte vitale ; déclaration ressources trimestrielles ; contrôle ressources pour les droits à la retraite ; aide aux dépôts du formulaire pour contrôle CAF.
- Des accompagnements aux démarches ANTS concernant le permis de conduire.
- Des accompagnements au rendez-vous avec l'assistante sociale de secteur afin d'effectuer le relais vers le droit commun.

> COMPLEMENTARITE AVEC LE SERVICE SOCIAL DE POLYVALENCE

La coopération inter institutionnelle et la mise en réseau sont essentielles à la poursuite de cette mission pour, d'une part, davantage de lisibilité sur les stratégies et organisations internes aux institutions, et d'autre part, le développement du partenariat fluide et constructif favorable à l'émergence d'une approche globale des problématiques des personnes concernées.
L'intervention de l'AGSGV63 ne remplace pas celle du service social de droit commun. La majorité des personnes suivies par l'intervenante sociale habitat est aussi en lien avec le secteur. Ces deux interventions se complètent. L'intervenante sociale habitat va vers les personnes les plus isolées et les met en lien avec les Maisons des Solidarités du Département. Si les personnes sont déjà suivies, l'intervenante sociale habitat peut intervenir plus rapidement sur les problématiques liées au logement (demande Fonds de Solidarité au Logement, lien et médiation avec le bailleur, dépôt de la demande de logement, gestion des situations d'expulsion locatives…).

L'objectif est de maintenir un partenariat de manière à prévenir le non recours à un suivi social et le non-recours au droit. Ce partenariat peut se faire de différentes manières :

- Une sollicitation des assistants sociaux de secteur quand ils ont une inquiétude par rapport à une perte de lien.
- Une orientation du ménage vers l'assistant social de secteur lorsqu' il est suivi ou pour un futur suivi.
- Une intervention en attendant un rendez-vous avec leur assistant social afin de rassurer les ménages et agir en cas d'urgence.
- Une mise en lien des assistants sociaux de secteur avec les bailleurs soit pour la réattribution de logements sociaux soit lors de la gestion locative.
- Un repérage des difficultés lors d'une visite sur site et une transmission d'information à la Maison des Solidarités.

> DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES SOCIALES

Dans le courant du 4ème trimestre 2022, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a sollicité l'AGSGV63, au titre de l'agrément obtenu en 2021 pour l'ingénierie sociale, financière et technique pour l'exercice de mesures d'intermédiation locative bail glissant (IML-BG) et de mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL).
Le Conseil d'administration de l'association ayant donné son accord, en fin d'année 2022, une première convention a été passée avec l'AGSGV63 pour l'exercice de 5 mesures d'IML-BG. Cette activité se développera sur l'année 2023, à titre expérimental, avec l'objectif de sa pérennisation. Elle nécessitera le recrutement d'un travailleur social supplémentaire.
L'AGSGV63 sera également invitée à répondre à un appel d'offre pour l'exercice de mesures AVDL au titre d'une prestation d'accompagnement social renforcé interbailleurs (PASRI) envisagée pour 10 ménages.

CONTRIBUTIONS ET REFLEXIONS STRATEGIQUES SUR L'HABITAT

Afin d'améliorer l'habitat des gens du voyage sur l'ensemble du territoire Puydômois, l'AGSGV63 a participé à des réflexions concernant la mise en place d'outils et d'actions conformes aux orientations du schéma départemental, pouvant répondre aux besoins des ménages et s'inscrivant le cas échéant dans une stratégie globale de territoire pour une prise en compte transversale des politiques publiques.

L'AGSGV63 s'attache à travers une participation active à différentes études, dispositifs, élaboration de documents de planification et d'urbanisme, au développement de la prise en compte de l'habitat mobile et au développement d'une offre adaptée d'habitat pour les gens du voyage dans le département. En 2022, cette participation a notamment été marquée par :

- La contribution à une **étude exploratoire sur l'habitat précaire** conduite par Thomas OTT, consultant indépendant, pour le compte de l'Agence d'Urbanisme Clermont Auvergne Métropole.

- La participation à une **journée d'étude sur l'habitat léger**, organisée à Mozac par la Direction Habitat du Conseil départemental. L'habitat léger est une des formes d'habitat privilégiée par les Voyageurs aux côtés des habitats mobiles et sa prise en compte peut contribuer à la diversification des modes d'habitat.

- La participation à la **Conférence métropolitaine de l'habitat** qui s'est tenue à Pont du Château en fin d'année 2022.

- La contribution sur la prise en compte des besoins spécifiques d'habitat des gens du voyage et la participation aux différentes réunions territoriales organisées dans le cadre de **la révision du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. Le directeur de l'AGSGV63 participe également au Comité Responsable du PDALHPD.

- La participation au COPIL d'une **étude d'opportunité à la création d'un Organisme de Foncier Solidaire** porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

- La participation à un groupe de travail avec la DDT, la DDETS, la Direction Habitat du Conseil départemental pour une **réflexion sur différentes perspectives en matière d'accession à la propriété** pour les gens du voyage. Ce groupe conduit un travail (toujours en cours) en lien avec la DIHAL et auquel des services de la DHUP sont associés. L'idée est d'envisager un cadre d'expérimentation pour la vente de terrains familiaux locatifs publics.

- La contribution à la réécriture d'une **fiche DETR pour l'acquisition foncière et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et l'habitat des gens du voyage**. Cette fiche prévoit que les opérations éligibles, inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV63), sont nécessaires :

  > Au maintien ou à l'installation pérenne des gens du voyage sur des terrains de type terrains aménagés publics.
  > Au maintien ou à l'installation pérenne des gens du voyage sur des terrains de type terrains aménagés privés.
  > À la création de terrains temporaires d'accueil et/ou d'aires de petit passage.
  > À la réhabilitation et mise en conformité des terrains familiaux locatifs publics créés antérieurement au décret du 26 décembre 2019.
  > À la transformation des aires permanentes d'accueil en terrain familiaux locatifs publics, prévue au SDAHGDV.

L'intervention de l'AGSGV63 se traduit aussi par l'accompagnement des collectivités et des bureaux d'études dans l'élaboration et/ou la modification des documents d'urbanisme afin de régulariser les différentes situations identifiées. L'AGSGV63 a ainsi produit des notes de contributions pour le PLUi d'Entre Dore et Allier et le PLH d'Agglo Pays d'Issoire.

STECAL

Le code de l'urbanisme autorise le micro zonage qui permet de délimiter dans les zones agricoles et naturelles des terrains constructibles de taille et de capacité limitée (STECAL). Ainsi, certaines installations historiques, non prises en compte lors de l'élaboration initiale des documents d'urbanisme et situées dans des zones non prévues pour de l'habitat, peuvent être régularisées en adaptant le règlement de la zone à l'occasion d'une modification du document d'urbanisme. L'autorisation d'une constructibilité limitée et encadrée sur ces terrains, permet de résoudre des situations souvent complexes.

Sollicitations et participations de l'AGSGV63 au niveau national, dans le cadre de son expertise en matière d'habitat

L'association est régulièrement sollicitée pour participer à des travaux et des formations organisés par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement), la Commission nationale consultative des gens du voyage, la Commission nationale habitat de la FNASAT-Gens du Voyage.
Cette reconnaissance au niveau national témoigne de l'engagement de l'association en faveur de l'amélioration de l'habitat des gens du voyage et de son expertise reconnue dans ce domaine. En tant que partenaire, l'association participe à des projets visant à améliorer les conditions de vie des gens du voyage et à promouvoir des politiques d'inclusion sociale. Les travaux et formations auxquels l'association participe permettent également de partager son expérience et son expertise avec d'autres acteurs impliqués dans ce domaine. Cela contribue ainsi à renforcer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs travaillant sur ces sujets à l'échelle nationale.

GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AU STATUT DE LA RESIDENCE MOBILE D'HABITAT PERMANENT

Emanant de la Commission nationale consultative, un groupe de travail a été constitué, piloté par la DIHAL, afin de réfléchir au statut de la résidence mobile et d'envisager les possibilités d'évolution vers statut de logement.
Les travaux juridiques et techniques concernent le statut de la caravane, tel que défini par l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 : « résidence mobile des gens du voyage » constitutif d'un « habitat traditionnel ». Il s'agissait de travailler à la redéfinition de ce statut et à l'identification des conséquences qui découleraient d'un statut renouvelé.
La réflexion menée tout au long du semestre, et alimentée par les travaux du groupe technique, ont fait l'objet d'un rapport remis au DIHAL après avis et observations de la CNCDGV.
Ce groupe technique, auquel a participé le directeur de l'AGSGV63, s'est réuni en visioconférence, sur tout le 1er semestre 2022, au cours de séances thématiques. La préparation de chaque réunion s'est appuyée sur des entretiens bilatéraux, des documents réalisés par le passé et de nouvelles contributions et propositions avancées par les membres du groupe. Ces travaux ont été enrichis par le point de vue d'experts externes à la commission, issus des services de l'Etat – centraux, déconcentrés et décentralisés – et du monde académique. Le contenu des séances thématiques a balayé les axes suivants :

- Urbanisme
- Accès aux droits sociaux
- Notion de logement et exigences de décence
- Ordre public
- Fiscalité
- Accès au crédit bancaire et à l'assurance

Le rapport a été présenté au cours du mois de septembre 2022 au délégué interministériel. Les travaux du groupe ont repris en fin d'année 2022 pour dégager les évolutions possibles sur le plan règlementaire et législatif.

FNASAT

> FEDERATION

L'AGSGV63 est adhérente de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT) en qualité de membre associé.
La FNASAT a présenté en 2022 son nouveau projet fédératif. L'AGGSV63 a participé à cette journée et aux différents groupes de travail proposés.

> COMMISSION NATIONALE HABITAT

L'AGSGV63 participe depuis plusieurs années à la Commission nationale habitat. Réunissant essentiellement des professionnels de diverses associations adhérentes à la fédération, de différentes régions, cette Commission apporte une réflexion et une analyse, nourries des expériences de terrain.
LA CNH s'est réunie à 4 reprises au siège de la FNASAT, à Paris dans le but d'engager un nouveau travail sur la place de la résidence mobile et plus largement de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage dans l'ensemble des politiques publiques. Ce travail a porté sur la réflexion et l'écriture d'une note d'interpellation qui pose un état des lieux des politiques publiques et des perspectives et préconisations. Cette note a été finalisée et publiée au cours de l'année 2023.

> FORMATION HABITAT

Depuis plusieurs années l'AGSGV63 intervient aux côtés de la FNASAT dans le cadre du module de formation correspondant aux « BESOINS D'HABITAT EN RESIDENCE MOBILE »
Cette formation se tient sur deux jours en présentiel ou en visioconférence et a pour objectifs de :

- Mieux appréhender les enjeux, les tenants et aboutissants d'une démarche de production d'habitat adapté aux besoins des familles du voyage.
- Mieux maîtriser les dispositifs et outils mobilisables en matière d'habitat permanent en résidence mobile.
- Faire évoluer l'offre d'habitat pour les familles du voyage au regard des besoins repérés.

Mandatée par la FNASAT, et en lien avec l'APMV (ACTION PROMOTION EN MILIEU VOYAGEUR) - Service social et éducatif en milieu ouvert - de l'ADSEA de l'Isère - spécialisé auprès des gens du voyage, l'AGSGV63 a également participé à une étude-action menée auprès de la collectivité de Bièvre Communauté, dans l'Isère.
L'objectif était d'apporter des éléments d'analyse et de réponse sur un projet de transformation d'une aire permanente d'accueil en terrains familiaux locatifs publics. Cette étude-action s'est déroulée en collaboration avec le Vice-président habitat, des maires et élus des communes concernées, des représentants des services de l'Etat, des techniciens en charge du dossier ainsi que la cheffe de service de l'APMV qui assure l'accompagnement social des ménages de l'aire d'accueil. L'AGSGV63 a ainsi contribué à cette démarche en apportant son expertise et des perspectives de travail pour répondre aux besoins spécifiques des familles du voyage et faciliter les orientations et décisions de l'EPCI.

Partenariat / interventions / représentations

Partenariat local

L'AGSGV63, dans son rôle de coordination et d'animation générale du schéma départemental, entretient un partenariat privilégié avec les différents acteurs du schéma.

L'équipe de l'AGSGV 63 essaye de maintenir des relations régulières avec l'**Ecole Itinérante et le Réseau des établissements des élèves du voyage (REEV2)** qui assurent, pour l'Education Nationale, en lien avec le CASNAV, le suivi et l'accompagnement de l'instruction des enfants du voyage. Ces rencontres ont pour but d'échanger des informations sur les interventions et actions conduites ainsi que sur des situations particulières.

L'AGSGV63 participe au Comité de pilotage des actions d'insertion conduites par le **Secours populaire** sur l'aire permanente d'accueil d'Issoire. Ces actions sont essentielles à la vie de cette aire et surtout bien sûr aux enfants et adultes qui s'y inscrivent. Véritable pont culturel et social entre l'aire et la ville, ces actions – se déroulant sur l'aire d'accueil et en lien avec la Maison des Jeunes - reçoivent le soutien de multiples partenaires institutionnels.

Les équipes de l'AGSGV63 et du service de **prévention spécialisé de l'ADSEA**, présents sur le territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, se rencontrent également régulièrement. Ces échanges nourrissent des collaborations plus étroites, permettent de transmettre des informations sur les situations de certaines familles présentes sur les aires ou en situation d'itinérance forcée et d'actualiser l'évolution - ou non – de certains projets.

L'intervenante sociale de l'AGSGV63 participe à un comité technique sur le territoire de Riom où sont également présents les assistants sociaux de polyvalence de la **Maison des Solidarités de Riom**, les travailleurs sociaux du **CCAS de la Ville de Riom** ainsi que les éducateurs spécialisés de l'ADSEA présents sur ce territoire. Ce groupe permet d'échanger sur les situations sociales communes et aussi sur les actualités sociales du territoire. La responsable de cette même MDS invite deux fois par an l'ensemble des responsables de structures avec lesquelles le service social est en lien. Ces rencontres auxquelles participent le directeur de l'AGSGV63 permettent de nourrir le partenariat et d'avoir une vision globale des problématiques sociales et de la diversité des interventions sociales exercées sur ce territoire.

Partenariat régional et national

FONDATION ABBE PIERRE

Déjà citée à plusieurs reprises dans les opérations d'habitat, la FONDATION ABBE PIERRE est un partenaire majeur pour l'AGSGV63. Des liens plus étroits se sont tissés ces deux dernières années avec l'Agence régionale dirigée par Véronique GILET.

L'aide directe apportée aux ménages dans le cadre des projets d'habitat est essentielle pour la réussite de ces projets. Elle permet à des ménages d'accéder à des conditions de vie et d'habitat décentes et correspondant à leurs attentes et à leurs besoins.

La Fondation contribue par ailleurs aux réflexions en cours sur les familles en situation d'itinérance forcée, apportant un regard extérieur et une expertise sur ce phénomène particulier de mal logement.

Plusieurs échanges ont pu avoir lieu autour de ces problématiques de l'habitat précaire en lien avec des études portées par la Fondation ou celle engagée par l'Agence d'Urbanisme du Grand Clermont, dans le cadre de la demande sociale en logement.

RESEAU IDEAL GENS DU VOYAGE

L'AGSGV63 a été représentée aux journées nationales gens du voyage qui se sont tenues à Limoges les 14 & 15 décembre 2022 : deux jours ponctués de tables rondes, d'ateliers et d'échanges entre services de l'État, élus et associations autour des avancées et des grands enjeux que recouvrent ces politiques publiques de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage.

Le Comité de Pilotage du Réseau gens du voyage, auquel participe le directeur de l'AGSGV63, s'est réuni trois fois dans l'année en présentiel et en visioconférence (voir plus loin).

Interventions

FORMATION ATSEM DE LA VILLE DE RIOM

A la demande de la Ville de Riom, l'Ecole Itinérante, le CASNAV et l'AGSGV63, ont construit et sont intervenus sur deux sessions de formation de 3h chacune, le 6 avril et le 16 mars. L'objectif de ces temps d'échange avec les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de Riom, était d'apporter des éléments de contexte facilitant la compréhension des enjeux et des situations vécues dans le quotidien de ces professionnels.

La formation a été construite en plusieurs temps laissant la place aux apports théoriques et aux échanges sur la pratique professionnelle, en s'appuyant sur des situations concrètes et vécues. Ce sont une quinzaine d'agents qui ont pu participer à cette formation. L'association de professionnels des trois structures (Ecole Itinérante, CASNAV et AGSGV63) a permis d'apporter des regards croisés et des connaissances complémentaires.

ACCUEIL D'UNE DELEGATION DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE A BILLOM

L'AGSGV63, en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux et socio-culturels du Cantal qui assure la mission de coordination du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, a organisé une visite de l'aire permanente d'accueil et du terrain familial locatif social de Billom Communauté.
Une délégation d'élus autour de la Présidente de la communauté de communes a visité les sites et participé à un temps d'échange en présence de Jean Michel CHARLAT, maire de Billom, qui a accueilli la délégation en mairie, et du directeur de l'AGSGV63. Il s'agissait de partager l'expérience de l'AGSGV63, d'assurer une présentation de la règlementation des terrains familiaux locatifs publics, et de donner des exemples concrets de réalisation de ces mêmes terrains.

CONTRIBUTION POUR LA PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

Les directeurs du groupement d'intérêt public AGV35 et de l'AGSGV63 ont été sollicités par la Préfecture de Nice pour témoigner des organisations mises en œuvre dans les départements d'Ille et Vilaine et du Puy-de-Dôme pour la coordination et la mise en œuvre des schémas départementaux. Plusieurs rendez-vous en visioconférence ont eu lieu avec la sous-préfète en charge du schéma dans les Alpes Maritimes ainsi que du cabinet du maire de Grasse et président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
Les deux directeurs sont ensuite intervenus, toujours en visioconférence, au cours de la commission départementale consultative du 13 décembre 2022 afin de présenter brièvement l'organisation des deux structures qu'ils représentaient.

Représentation départementale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DOME

Depuis mars 2022, le directeur de l'AGSGV63 a été nommé par le Préfet de Région en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de la CAF du Puy-de-Dôme pour une durée de 4 ans.
Dans la perspective du 3ème schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dont la CAF sera signataire, cela permet de formaliser des relations partenariales et d'engager plus avant des collaborations. Même si la fonction d'administrateur de la caisse n'est pas exclusive aux questions relatives aux politiques publiques à destination des gens du voyage, la présence du directeur de l'AGSGV63 au sein du Conseil d'administration peut favoriser l'un des objectifs du prochain schéma : la prise en compte des gens du voyage comme habitant des territoires. Cela se traduira en particulier par des liens et corrélations entre le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage et le schéma de service aux familles et d'animation de la vie sociale.

Représentations nationales

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Tony BERNARD, administrateur et Président de l'AGSGV63, a été renouvelé comme membre de la Commission nationale consultative des gens du voyage - au titre de l'Association des Maires de France - où il siège donc avec deux autres maires.

Patrice PONS, directeur de l'AGSGV63, a été nommé à la Commission en qualité de personnalité qualifiée.

Le pôle Gens du Voyage de la **DIHAL** a pour mission de piloter la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage en France et d'assurer le secrétariat et l'animation de la Commission nationale consultative des gens du voyage. La Commission est présidée par **Dominique RAIMBOURG**.

La commission s'est réunie à trois reprises dans l'année 2022, en présence de **Sylvain MATHIEU**, délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement.

COMITE DE PILOTAGE DU RESEAU GENS DU VOYAGE D'IDEAL CONNAISSANCE

Le directeur de l'AGSGV63 est membre du comité de pilotage du Réseau gens du voyage depuis quelques années. Ce comité de pilotage réunit des élus ainsi que des professionnels et bénévoles de différentes régions, de collectivités, structures et administrations en charge de la coordination des schémas départementaux, d'associations, d'institutions publiques. Le comité a la charge de proposer les thèmes des webconférences, d'animer un réseau des coordonnateurs départementaux des schémas, de contribuer à la préparation des journées nationales. Il permet encore d'échanger et de mutualiser des expériences entre pairs.

Festival Itinérances Tsiganes 2022

L'idée du festival est née en 2006 d'une rencontre : celle de la Maison des Passages, lieu interculturel lyonnais et de l'ARTAG - Centre sociaux itinérants (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé), qui accompagne les Gens du Voyage pour la reconnaissance de leurs droits et de leur culture depuis 30 ans. Ensemble, elles sont parties d'un constat : au sein de l'Union Européenne les Tsiganes – Voyageurs, Manouches, Gitans, Sinti, Yéniches, Roms… – représentent la minorité ethnique la plus importante avec presque 12 millions de personnes, mais ils restent, encore aujourd'hui, méconnus, non reconnus et trop souvent victimes de préjugés et de discriminations. Parce que de l'ignorance naissent la peur et le rejet, le Festival a été créé pour proposer pendant plusieurs semaines des rendez-vous festifs, poétiques…

Depuis 15 ans, grâce à une programmation qui croise de nombreux domaines artistiques, il présente la richesse et la diversité des cultures tsiganes. Autant de passerelles vers les découvertes et les inattendus. Ce Festival est devenu un des plus importants consacrés à la culture des gens du voyage et des Tsiganes en France.

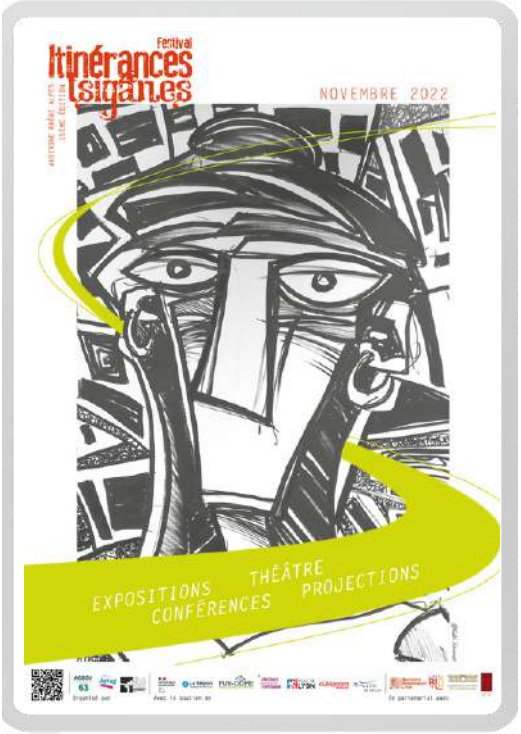

Depuis 2010, le Festival est devenu « itinérant » sur le Rhône et l'Isère afin de travailler au plus près des Voyageurs et des partenaires locaux (équipements culturels, sociaux, écoles…). Chaque année les partenariats se consolident et s'intensifient. En 2016, l'AGSGV63 s'est associée à l'ARTAG - Centres Sociaux itinérants, la Maison des Passages et le Centre Social Mobile APMV(38) pour développer une programmation du festival dans le Puy de Dôme.

Pour cette édition dans le Puy de Dôme, c'est grâce aux engagements fort de ses partenaires, que le festival a pu présenter au public une programmation pluridisciplinaire et mettre en valeur le travail riche des artistes, Voyageurs et gadjé.

MONDES TSIGANES, La fabrique des images. Une histoire photographique, 1860 - 1980

EXPOSITION
DU 07/11 - 30/11
Hôtel de Ville - Gerzat

L'exposition, présentée dans le hall de l'Hôtel de ville de la commune de Gerzat, durant 3 semaines, a permis aux visiteurs d'explorer à travers plusieurs photographies la façon dont l'image des communautés tsiganes s'est construite en France. Considérées comme d'éternels étrangers aux yeux de la majorité, les populations tsiganes bénéficient dans ce parcours itinérant d'un vaste travail de recherche iconographique.
Lors du vernissage de l'exposition le 14 novembre 2022, les spectateurs, ont été accueillis par M. le maire de Gerzat Serge Pichot et l'équipe municipale presque au complet, et ont pu profiter d'une visite commentée de grande qualité d'Adèle SUTRE, commissaire adjointe de l'exposition.

14 novembre 2022-Hotel de ville Gerzat

14 novembre 2022-Hotel de ville Gerzat

14 novembre 2022-Hotel de ville Gerzat

Gens du Voyage : des représentations à la réalité Une pleine citoyenneté encore en question

CONFERENCE
14/11
Espace Conchon - Clermont-Fd

Adèle SUTRE, agrégée et docteure en géographie et Bernard PLUCHON, docteur en sociologie et Co-président de l'association SRI (Services Régionaux Itinérants) à REZE (Nantes Métropole), ont donné, à la soixantaine de personnes présentes, des éléments de réflexion sur la naissance et la construction des représentations sur les gens du voyage.

14 novembre 2022 - Clermont-Ferrand

14 novembre 2022 - Clermont-Ferrand

A la lumière de ses travaux sur les trajectoires migratoires et les dynamiques de mobilité et d'ancrage territorial, Adèle Sutre a su montrer la diversité des "histoires" et des trajectoires de ceux qui sont perçus, de l'extérieur, comme homogènes. Bernard Pluchon a montré, au travers d'exemples contemporains, quels sont les enjeux et les défis d'aujourd'hui pour les politiques publiques, les Voyageurs, les gadjé pour arriver à une pleine citoyenneté de ces personnes.

MA SOEUR EST UNE GITANE
Logan De Carvalho

RENCONTRE LITTERAIRE
19/11
Médiatheque Alphonse Daudet - Gerzat

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que s'est déroulé cet évènement à la médiathèque Alphonse Daudet à Gerzat. Logan de Carvalho accompagné de sa sœur Léa ont su plonger le public présent dans quelques uns des meilleurs passages de "Ma sœur est une gitane".
Chacune de ces lectures, qu'elle soit hilarante ou sérieuse, a provoqué des échanges riches autour de l'histoire des Voyageurs, des représentations attachées à cette population et du parcours professionnel de Logan.

19 novembre 2022- Mediatheque Gerzat

19 novembre 2022- Mediatheque Gerzat

"Un soir, Léa est enlevée d'amour. Par un gitan. Logan, son frère, débarque dans le camp où elle vit, en périphérie de Chambéry, pour la faire renoncer... Ma sœur est une gitane est un précieux témoignage sur la mauvaise réputation, l'art du peu, les loyautés familiales et les transfuges Et surtout, c'est une déclaration tendre d'un frère à sa sœur."
MA SOEUR EST UNE GITANE

LES AUTRES CHEMINS
Emmanuelle Lacosse

CINEMA
24/11
Cinéma Le Rio - Clermont-Ferrand

Le jeudi 24 novembre au cinéma Le Rio a ouvert ses portes au Festival à l'occasion de la projection du film d'Emmanuelle Lacosse, "Les autres chemins".
Ce film documentaire suit l'évolution et les dilemmes de Francki, entouré de William, son père, Michel, son cousin, Naomi, sa fille et Magali, l'assistante sociale. Des personnages satellites qui chacun à sa manière lui renvoient sa propre image. Ils interagissent avec lui, le poussent dans ses retranchements et ses questionnements. Face à eux, Francki revendique sa différence, mais a du mal à trouver sa place.

Une quarantaine de spectateurs étaient présents ce soir là, ils ont été accueillis chaleureusement par l'équipe du Rio qui a ensuite animé le temps d'échange avec Emmanuelle Lacosse, la réalisatrice et Franck Lewinski qui leur ont fait l'honneur et le plaisir de leur présence.

14 novembre 2022- Le Rio

14 novembre 2022- Le Rio

14 novembre 2022- Le Rio

DEMAIN ON VERRA...
Armelle Audigane, Peppo Audigane, Gabi Jimenez

SPECTACLE
25/11
Théâtre Le Cornillon - Gerzat

Chaque année le festival invite des artistes pour une création inédite. Pour cette 15ème édition, les artistes Gabi Jimenez, Armelle et Peppo Audigane ont collaboré à la création d'un spectacle protéiforme dans lequel contes, slam, musique et "live painting" s'entremêlent. Ils ont créé le spectacle à partir d'échanges avec des Voyageurs principalement sur le département du Rhône. En février 2021, l'ARTAG a réalisé avec les artistes en résidence une vidéo de présentation afin d'exposer leur démarche et d'expliquer leur projet de résidence. Cette vidéo a ensuite été visionnée par des Voyageurs sur plusieurs aires d'accueil.
Puis grâce à une grille d'entretien, préalablement fournie par les artistes, les équipes de l'ARTAG ont réalisé des interviews de Voyageurs permettant d'obtenir un contenu vidéo permettant d'alimenter la réflexion des artistes pour leur création basée sur les récits de vie "actuels" des Voyageurs. Pendant l'édition 2021 du Festival, les artistes ont rencontré certains Voyageurs afin d'enrichir et de poursuivre les entretiens entrepris par l'ARTAG. Leurs précieux témoignages ont constitué le fondement de leur spectacle. Un deuxième temps de résidence a permis de terminer la création et de proposer ce spectacle durant l'édition 2022 du Festival.
Le spectacle "Demain on verra..." a été présenté le 25 novembre au théâtre Cornillon à Gerzat. Ce sont plus de soixante personnes qui ont pu partir à la rencontre de 7 personnages, gadjé et Voyageurs, dont les histoires s'entremêlent et se répondent lors de cette performance mêlant graphisme, musique et récits.

25 novembre 2022- Le Cornillon, Gerzat

25 novembre 2022- Le Cornillon, Gerzat

"Il nous parait essentiel de travailler sur les moments de vie d'hier et d'aujourd'hui, entre réalités et folklore. Au milieu de toute cette multitude, voir ce qui est commun, ce qui est différent, ce qui est singulier ... Ce qui fait la vie de la "Communauté" !
Mettre en lumière, en couleurs, en rythme, les rêves, les souhaits pour l'avenir, sans oublier les racines."

Armelle Audigane, Peppo Audigane, Gabi Jimenez

Armelle et Peppo Audigane, Gabi Jimenez

Conclusion

Le rapport d'activité 2022 de l'AGSGV63 marque le terme du 2ème schéma départemental et projette l'association vers la mise en œuvre du 3ème schéma 2023/2028 et des nouveaux enjeux qui l'attendent.

L'organisation de l'équipe, consolidée par les pilotes du schéma, permet d'envisager la poursuite des missions déjà exercées et d'appréhender les évolutions de ce 3ème schéma, parmi lesquelles : le pilotage des actions nouvelles, l'accompagnement des déclinaisons territoriales, le développement d'interventions sociales dédiées, la formalisation d'un centre de ressources.

L'AGSGV63 reste résolument tournée vers l'avenir. Elle cherchera à s'adapter aux évolutions nécessaires pour répondre aux attentes de l'Etat, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales, copilotes du schéma, afin d'apporter assistance, conseil et expertise à l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les EPCI et les communes qui voudront bien lui apporter leur confiance, ainsi que les Voyageurs qui doivent trouver une place centrale dans la mise en œuvre de ces politiques publiques qui leur sont destinées.

C'est tous ensemble que nous pouvons "relever le défi du vivre ensemble... et renforcer les solidarités territoriales adaptées au parcours de vie de chacun" comme nous y invitent les trois copilotes du 3ème schéma.

L'AGSGV63 sera au rendez-vous !